

# BUDGET PRIMITIF

2019

CONSEIL MUNICIPAL 19 DÉCEMBRE 2018

[montpellier.fr](http://montpellier.fr)

**PHILIPPE SAUREL**  
MAIRE DE MONTPELLIER  
PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE





---

Cher(e)s collègues,

A l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 28 novembre dernier, nous avons discuté ensemble des grandes lignes du budget 2019, qui est porteur d'une vision durable et solidaire pour notre Ville.

Cette présentation était complétée par une prospective financière qui permettait d'inscrire ce budget dans une trajectoire que nous avons définie pour le long terme, dans le contexte du contrat financier signé avec l'Etat en mai 2018, selon la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018 -2022.

## Un budget 2019 qui porte une vision durable et solidaire pour notre Ville

Notre trajectoire de gestion prospective fixée pour les années à venir repose sur les bases suivantes :

- Une évolution annuelle des charges réelles de fonctionnement maîtrisée à 1,5%, conformément à l'objectif contenu dans notre contrat financier avec l'Etat ;
- Une limitation de notre encours de dette.

Grâce à cette gestion rigoureuse, ainsi qu'aux efforts collectifs de l'ensemble des acteurs de notre Ville, nous disposons d'une situation financière saine qui nous permet de sanctuariser nos niveaux d'épargne pour les années à venir. Ceci nous permet de lancer des projets nouveaux qui visent à offrir aux Montpelliérains une ville toujours plus agréable et des services publics de qualité. Le volume de nos dépenses d'équipement sera ainsi en hausse en 2019 et atteindra 96,9 M€, et l'évolution de notre dette restera maîtrisée, ce qui nous permettra de maintenir un niveau satisfaisant d'épargne nette.

Dans ce cadre, la capacité de désendettement (soit le ratio entre l'encours de dette et l'épargne brute) de la Ville de Montpellier reste bien inférieure au plafond introduit par la LPFP 2018-2022 (fixé à 12 années pour les collectivités du bloc communal).

## Avec la certification des comptes une garantie de la transparence et de la bonne gestion des fonds publics

L'année budgétaire 2019 verra également la poursuite du processus de certification des comptes de notre Ville. Rappelons que Montpellier fait partie des 25 collectivités choisies pour expérimenter cette démarche.

**Certification : sur plus de 35 700 communes françaises,  
10 communes retenues pour participer à cette démarche,  
2 communes de + 200 000 habitants : Montpellier et Paris**

## CERTIFICATION DES COMPTES



### LES 10 COMMUNES RETENUES

Ce projet ambitieux et volontaire aboutira à la délivrance, par un commissaire aux comptes, d'une opinion écrite sur la régularité et la sincérité des comptes de notre collectivité à l'horizon 2023.

Les enjeux de ce processus et les travaux réalisés par la Ville depuis le début de l'expérimentation en 2017 sont majeurs et vont au-delà d'un simple exercice de présentation comptable car ils permettront :

- ✓ De garantir la transparence de l'action publique grâce à une information financière de qualité ;
- ✓ D'assurer la qualité et la fiabilité des comptes de la Ville pour disposer d'un socle robuste pour la bonne gestion des fonds publics.

La Ville bénéficie dans le cadre de cette démarche de transparence d'un accompagnement conjoint de la Cour des Comptes et des Chambres Régionales des Comptes d'Occitanie et de PACA. Avec ce processus nos comptes bénéficieront d'une sincérité et d'une transparence garanties au niveau national, ce qui nous permettra d'inscrire notre gestion financière dans un objectif de sécurité optimale.

### Les axes du BP 2019

Ce budget 2019 d'un montant de **470,3 M€** est marqué par quatre lignes claires :

<b>+ 0 %</b>	<b>+1,1%</b>	<b>97 M€</b>	<b>Maintien</b>
<b>Fiscalité</b>	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>De la tarification sociale et du bouclier social</b>

---

L'effort sur nos charges de fonctionnement (**+1,1% en 2019**) nous permet de disposer des marges de manœuvres nécessaires pour financer des dépenses d'équipement à hauteur de **96,9 M€**. Ces investissements viendront accompagner la croissance démographique de notre ville par des équipements publics modernes et de qualité.

Une fois de plus, tout ceci sera réalisé sans aucune augmentation des taux de fiscalité locale, ce qui combiné au maintien du bouclier et de la tarification sociale nous permet **de protéger le pouvoir d'achat de nos concitoyens**.

Ce budget 2019 s'inscrit ainsi à son tour dans le cercle de gestion vertueux que nous avons initié depuis 2014.

## Les 3 priorités du budget 2019

Les priorités de notre action en faveur des Montpelliérains sont détaillées dans la seconde partie de ce document :

**L'éducation et l'enfance, premier budget de la Ville**

**L'amélioration du cadre de vie**

**Une Ville qui brille par sa qualité de vie**

Je vous propose maintenant d'analyser ensemble le budget 2019, qui respecte les engagements pris au début du mandat et reflète nos priorités et choix ambitieux de politiques publiques, en vue d'offrir aux Montpelliérains des services publics de qualité et une ville toujours plus agréable.

---

## Table des matières

1.	Les grands équilibres du budget 2019.....	7
1.1.	Le bouclage du budget 2019 en millions d'euros.....	8
	Les recettes du budget 2019.....	9
1.1.1.	Les dépenses du budget 2019.....	10
1.2.	La section de fonctionnement.....	11
1.2.1.	Evolution de la section de fonctionnement.....	11
1.2.1.1.	Les agrégats.....	11
1.2.1.2.	La chaîne de l'épargne et la capacité de désendettement.....	12
1.2.2.	Les recettes de fonctionnement : 331,8 M€.....	13
1.2.2.1.	La fiscalité directe : 197,7 M€.....	13
1.2.2.2.	La fiscalité indirecte et le FPIC : 13,5 M€.....	19
1.2.2.3.	Les dotations et participations: 77 M€.....	20
1.2.2.4.	Les autres recettes de fonctionnement : 43,6 M€.....	21
1.2.3.	Les dépenses de fonctionnement : 308,6 M€.....	23
1.2.3.1.	Les charges courantes et les subventions : 84 M€.....	24
1.2.3.2.	Les charges de personnel : 177,5 M€.....	26
1.2.3.3.	Les charges financières : 4,6 M€.....	27
1.2.3.4.	L'attribution de compensation : 39,2 M€.....	30
1.2.3.5.	Les dépenses d'ordre : 23,2 M€.....	31
1.3.	La section d'investissement.....	32
1.3.1.	Les recettes d'investissement : 138,5 M€.....	32
1.3.1.1.	Les recettes d'ordre : 25,4 M€.....	32
1.3.1.2.	Le fonds de compensation de la TVA : 5 M€.....	32
1.3.1.3.	Les subventions et participations reçues : 4,8 M€.....	32
1.3.1.4.	Les produits des cessions : 3,8 M€.....	33
1.3.1.5.	Les remboursements d'avances : 11,3 M€.....	33
1.3.1.6.	Le recours à l'emprunt : 73,6 M€.....	33
1.3.1.7.	Le contrat long terme renouvelable (CLTR) : 13 M€.....	33
1.3.1.8.	Les autres recettes d'investissement : 1,6 M€.....	34
1.3.2.	Les dépenses d'investissement : 138,5 M€.....	34
1.3.2.1.	Les dépenses d'ordre : 2,2 M€.....	34
1.3.2.2.	Le contrat long terme renouvelable (CLTR) : 13 M€.....	34
1.3.2.3.	Le remboursement du capital de la dette : 12,4 M€.....	34
1.3.2.4.	Les avances infra-annuelles : 13,8 M€.....	35
1.3.2.5.	Autres dépenses d'investissement : 0,2 M€.....	35

---

1.3.2.6.	<i>Les dépenses d'équipement : 96,9 M€</i> .....	35
2.	Nos priorités pour 2019.....	36
2.1.	Première priorité : l'éducation et l'enfance .....	37
2.1.1.	Enfance.....	38
2.1.2.	Réussite éducative.....	40
2.1.3.	La restauration scolaire.....	42
2.1.4.	Les ALSH (accueils de loisirs sans hébergement).....	44
2.2.	L'amélioration du cadre de vie .....	45
2.2.1.	Le renouvellement et le développement urbain .....	46
2.2.2.	La sécurité .....	50
2.2.3.	La propreté, l'hygiène et la salubrité .....	52
2.2.4.	Environnement et développement durable .....	54
2.2.5.	L'attractivité et le rayonnement de la Ville.....	58
2.3.	Une Ville qui brille par sa qualité de vie .....	60
2.3.1.	La culture .....	62
2.3.2.	Maisons pour tous.....	64
2.3.3.	Sports et jeunesse .....	66
2.3.4.	Soutien aux associations et aux partenaires.....	69
2.3.5.	Services à la population.....	70
Annexes	.....	73

## 1. Les grands équilibres du budget 2019

Le budget 2019 s'établit à **470,3 M€** et se présente ainsi :

En M€	Ordre	Réel	Total
<b>Dépenses</b>			
Fonctionnement	23,2	308,6	331,8
Investissement	2,2	136,3	138,5
<b>Total</b>	<b>25,4</b>	<b>444,9</b>	<b>470,3</b>
<b>Recettes</b>			
Fonctionnement	0,0	331,8	331,8
Investissement	25,4	113,1	138,5
<b>Total</b>	<b>25,4</b>	<b>444,9</b>	<b>470,3</b>

Il est à noter que ces équilibres présentés par section sont amenés à évoluer dans le courant de l'année 2019 compte tenu des discussions entre la Métropole et les communes membres concernant le passage à 100% en section d'investissement des transferts d'investissements voire.

Ce sujet fera l'objet d'une délibération au Conseil de Métropole le 21 décembre 2018 et d'une réunion de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

### Evolution du Budget de 2018 à 2019 (total des opérations réelles et opérations d'ordre)

En M€	BP 2018	BP 2019	Evolution
Section de fonctionnement	329,0	331,8	0,8 %
Section d'investissement	133,5	138,5	3,7 %
Dont dépenses d'équipement	89,4	96,9	8,3 %
<b>Total Budget</b>	<b>462,5</b>	<b>470,3</b>	<b>1,7%</b>

Le budget 2019 présente une hausse de la section d'investissement (+3,7%) dont une augmentation de 8,3% des dépenses d'équipement, et une faible progression des dépenses de la section de fonctionnement (+0,8%) par rapport à 2018.

Le budget primitif 2019 évolue ainsi au total de **1,7 %** par rapport au BP 2018.



## 1.1. Le bouclage du budget 2019 en millions d'euros

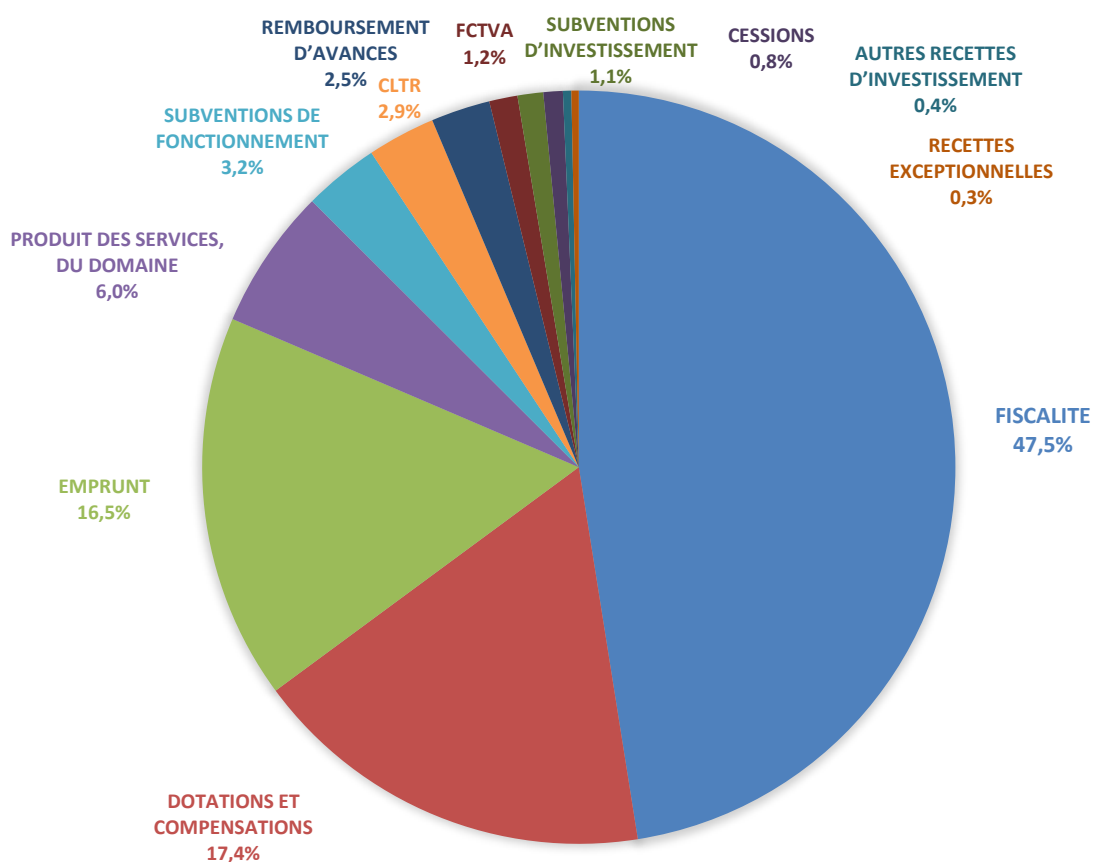
		FONCTIONNEMENT		
		Dépenses	Recettes	
FONCTIONNEMENT	Personnel	177,5 M€	Fiscalité et FPIC	211,2 M€
	Charges courantes et subventions	84 M€	Dotations et compensations	77,0 M€
	Intérêts de la dette	4,6 M€	FCTVA de fonctionnement	0,4 M€
	Attribution de compensation	39,2 M€	Subventions et participations	14,8 M€
	Reversement FPS 3M	1,8 M€	Produit des services, du domaine	26,9 M€
	Charges exceptionnelles et provisions	1,5 M€	Recettes exceptionnelles	1,5 M€
	<b>Epargne brute</b>	<b>23,2 M€</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>331,8 M€</b>
	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>331,8 M€</b>		
		↓		
		INVESTISSEMENT		
INVESTISSEMENT	Capital	12,4 M€	<b>Epargne brute</b>	<b>23,2 M€</b>
	Dépenses d'équipement	96,9 M€	Dotations (FCTVA)	5,0 M€
	Avances	13,8 M€	Subventions	4,8 M€
	CLTR	13 M€	Emprunt	73,6 M€
	Autres dépenses	0,2 M€	CLTR	13,0 M€
			Cessions	3,8 M€
	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>136,3 M€<sup>1</sup></b>	Remboursement Avances	11,3 M€
		Autres	1,6 M€	
		<b>Recettes d'investissement</b>	<b>136,3 M€<sup>1</sup></b>	

<sup>1</sup> A ces opérations s'ajoutent des opérations d'ordre internes à la section d'investissement en recettes et en dépenses, pour un total de 2,2 M€.

## Les recettes du budget 2019

Les recettes réelles totales de la Ville de Montpellier s'élèvent à **444,9 M€** et se décomposent ainsi :

RECETTES	MONTANT
FISCALITE DONT FPIC	211,2 M€
DOTATIONS ET COMPENSATIONS	77,0 M€
EMPRUNT	73,6 M€
PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE	26,9 M€
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	14,8 M€
CLTR	13,0 M€
REMBOURSEMENT D'AVANCES	11,3 M€
FCTVA (fonctionnement et investissement)	5,4 M€
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4,8 M€
CESSIONS	3,8 M€
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1,6 M€
RECETTES EXCEPTIONNELLES DE FONCTIONNEMENT ET REPRISES SUR AMORTISSEMENT-PROVISIONS	1,5 M€

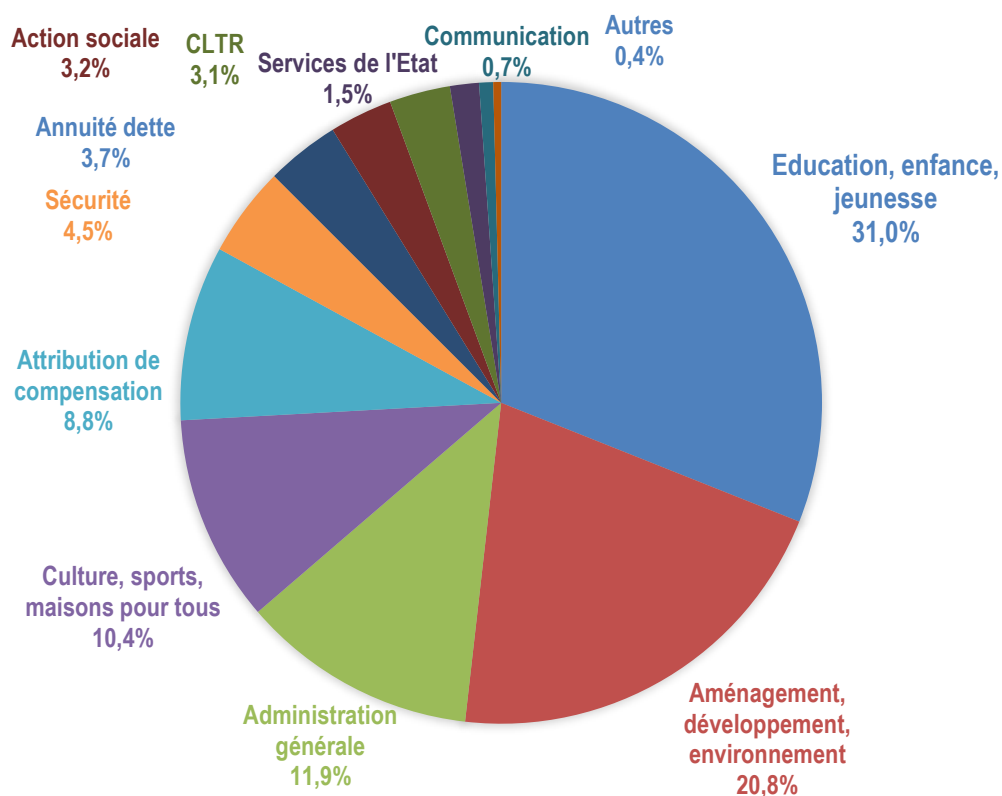


### 1.1.1. Les dépenses du budget 2019

Les dépenses réelles totales de la Ville de Montpellier s'établissent à **444,9 M€** et se décomposent comme suit :

DEPENSES	MONTANT
PERSONNEL	177,5 M€
DEPENSES D'EQUIPEMENT	96,9 M€
FONCTIONNEMENT COURANT ET SUBVENTIONS	84,0 M€
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	39,2 M€
FRAIS FINANCIERS	17,0 M€
AVANCES	13,8 M€
CLTR	13,0 M€
REVERSEMENT FPS METROPOLE	1,8 M€
CHARGES EXCEPTIONNELLES ET PROVISIONS	1,5 M€
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,2 M€

Graphique de répartition des dépenses par domaine



## 1.2. La section de fonctionnement

### 1.2.1. Evolution de la section de fonctionnement

#### 1.2.1.1. Les agrégats

Les recettes et les dépenses de fonctionnement évoluent de la façon suivante entre 2018 et 2019 :

Tableau d'évolution des recettes :

RECETTES EN M€	BP 2018	BP 2019	Evolution
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>329,0</b>	<b>331,8<sup>2</sup></b>	<b>0,8 %</b>
Dotations, compensations, participations, subventions	92,2	92,2	0 %
Recettes fiscales	206,6	211,3	2,3 %
Autres recettes de fonctionnement	30,2	28,3	-6,3 %

Tableau d'évolution des dépenses :

DEPENSES EN M€	BP 2018	BP 2019	Evolution
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>305,1</b>	<b>308,6</b>	<b>1,1%</b>
Charges de personnel	173,9	177,5	2 %
Charges courantes et subventions	83,5	84,0	0,6 %
Attribution de compensation	40,3	39,2	-2,7 %
Charges financières	4,6	4,6	0 %
Charges exceptionnelles et dotations aux provisions	1,3	1,5	15,4 %
Reversement FPS	1,5	1,8	20%

### Evolution des dépenses de fonctionnement

**1,1 %**

Le budget 2019 intègre ainsi l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de BP à BP conformément au contrat financier associant la Ville de Montpellier et l'Etat.

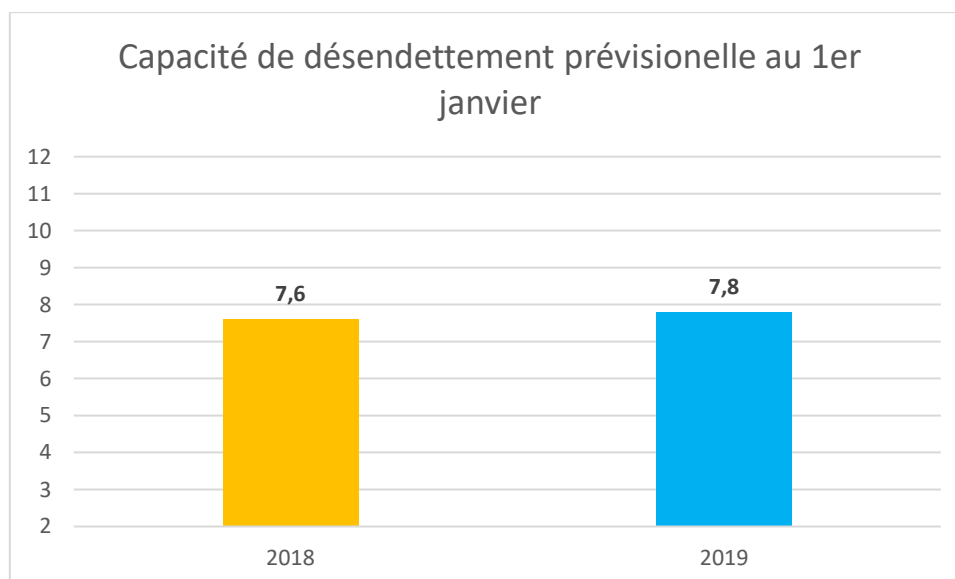
<sup>2</sup> Il est à noter que le BP 2019 intègre une baisse des recettes de fiscalité estimée à 2 M€ ; sans ce phénomène l'évolution des recettes réelles de fonctionnement aurait été de 1,5 %.

### 1.2.1.2. La chaîne de l'épargne et la capacité de désendettement

Chaîne de l'épargne en M€	BP 2018	BP 2019	Evolution
Recettes de fonctionnement	329,0	331,8	0,8%
- Dépenses de fonctionnement hors intérêts	301,1	304,5	1,1%
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>27,9</b>	<b>27,3</b>	<b>-2%</b>
- Intérêts	4,0	4,1	2,5%
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>23,9</b>	<b>23,2</b>	<b>0,6%</b>
- Remboursement du capital de la dette	12,4	12,4	0%
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>11,5</b>	<b>10,8</b>	<b>-6%</b>
	<b>1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	
<b>Encours de dette 1er janvier en M€</b>	<b>181,8</b>	<b>180,9</b>	<b>-0,5 %</b>
Epargne brute	23,9	23,2	0,6 %
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>7,6 ans</b>	<b>7,8 ans</b>	

L'encours de dette baisse de **0,9 M€** entre le 01/01/2018 et le 01/01/2019 (données arrêtées au 05/12/2018).

La capacité de désendettement prévisionnelle de la ville de Montpellier s'établit à **7,7 ans** en 2019 : pour rappel, le ratio d'endettement maximum fixé pour les collectivités du bloc communal par la LPFP 2018-2022 est de 12 ans. Montpellier est ainsi bien en-dessous du plafond fixé par l'Etat pour les collectivités de sa catégorie.



## 1.2.2. Les recettes de fonctionnement : 331,8 M€

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à **331,8 M€** et se répartissent comme suit :

### 1.2.2.1. La fiscalité directe : 197,7 M€

Pour la sixième année consécutive de notre mandat, nous faisons le choix de ne pas augmenter la fiscalité en 2019. Nous respectons ainsi l'engagement pris devant les Montpelliérains en faveur de la préservation du pouvoir d'achat.

Rappelons que le produit fiscal direct est calculé de la façon suivante :

**PRODUIT FISCAL = TAUX** (voté par la Ville) X **BASE** (déterminée par les services fiscaux)

La base (ou assiette) est supposée correspondre à la réalité du marché locatif (la révision des valeurs locatives cadastrales fait actuellement l'objet d'une réflexion par l'Etat).

#### a. Les taux

Le budget 2019 est à nouveau construit avec des taux d'imposition inchangés.

## Choix budgétaire 2019 + 0 % sur la fiscalité



## Comparaison des taux des communes de plus 200 000 habitants

Les taux de la Ville de Montpellier sont les suivants depuis 2014:

- Taux de la Taxe d'Habitation : 22,49%
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 31,18%
- Taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti : 112,71 %

Pour comparaison, les taux moyens des communes plus de 200 000 habitants hors Paris observés en 2018 sont les suivants :

- Taxe d'Habitation : 24,17 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 25,12 %

Il convient de rappeler que la Ville a instauré un ensemble d'abattements facultatifs afin de composer un bouclier social aboutissant à une diminution des cotisations pour les ménages montpelliérains (voir détail ci-dessous) : en prenant en compte ces allègements, le taux de taxe d'habitation « réel » recalculé s'élève à 18,46 % en 2017.

### Taux réel de taxe d'habitation

**18,46%**

## Comparaison des taux des ensembles intercommunaux

Pour comparaison, dans les 10 villes de notre strate (communes de plus de 200 000 habitants hors Paris), les taux moyens du bloc communal (commune + intercommunalité) en 2018 sont de :

- 28,08% pour le Foncier Bâti ;
- 35,3% pour la Taxe d'Habitation.

Pour le Foncier Bâti, le bloc communal de Montpellier est à 31,35% précédé par celui de Nantes à 33,92%.

Pour la taxe d'habitation le bloc communal de Montpellier est à 34,57%, précédé par cinq villes :

Bloc communal	Taux de taxe d'habitation
Lille	45,65%
Marseille	40,25%
Strasbourg	36,65%
Rennes	35,63%
Toulouse	34,75%
Montpellier	34,57%

**Montpellier est ainsi une nouvelle fois exemplaire parmi les collectivités comparables : toutes les communes de notre strate (sauf Paris) ont actionné le levier fiscal depuis 2014.**

La stabilité des taux représente ainsi un choix hors norme sur le territoire français. Cet objectif majeur guide notre politique budgétaire et nous amène à mener une gestion rigoureuse de nos dépenses afin de pouvoir continuer à améliorer la qualité de nos services publics.

## b. Les bases

### b1. Un choix politique fort : le maintien du bouclier social

La Ville de Montpellier maintient en 2019 sa politique volontaire en matière d'abattements, afin que les foyers fiscaux les plus fragiles puissent bénéficier d'allègements fiscaux conséquents. La Ville de Montpellier affiche ainsi clairement son objectif de **solidarité envers les plus modestes**.

- abattement général au taux maximum (15%),
- abattement spécial au taux maximum (15%) pour les foyers aux ressources très modestes,
- majoration au taux maximum de l'abattement pour charge de famille à partir du 3<sup>ème</sup> enfant (+ 10%), aboutissant au taux maximum par enfant (25%),
- abattement spécial de 10% pour les personnes handicapées, instauré en 2016.

#### ABATTEMENT GENERAL A LA BASE

13,2 M€ NON PRELEVES

CONCERNE 120 000 FOYERS



REDUCTION DE 111€ DU MONTANT DE LA TAXE D'HABITATION



SEULES 4 VILLES APPLIQUENT UN ABATTEMENT AU TAUX MAXIMUM OU COMPARABLE À MONTPELLIER

#### ABATTEMENT SPECIAL

2,9 M€ NON PRELEVES

CONCERNE 26 500 FOYERS



REDUCTION DE 111€ DU MONTANT DE LA TAXE D'HABITATION



SEULE STRASBOURG APPLIQUE AU TAUX MAXIMUM COMME MONTPELLIER



### MAJORATION ABATTEMENT 3EME ENFANT A CHARGE

0,6 M€ NON PRELEVES  
CONCERNE 6000 FAMILLES POUR PRES DE 8600 ENFANTS



REDUCTION DE 74€ POUR CHAQUE ENFANT A PARTIR DU 3<sup>EME</sup>



SEULES 3 VILLES L'ONT MAJORE AUTANT QUE MONTPELLIER

### M ABATTEMENT SPÉCIAL HANDICAPÉ



CONCERNE 100 FOYERS

REDUCTION DE 74€ DU MONTANT DE LA TAXE D'HABITATION

En 2017, la Ville de Montpellier n'a ainsi volontairement pas perçu **17,3 M€** de produit de taxe d'habitation pour protéger les familles les plus fragiles, soit près de 9% du produit fiscal issu des ménages (192,9 M€).

**Un bouclier de 17,3 M€ pour protéger les familles les plus modestes**

## b2. Une estimation prudente de nos bases d'imposition

Le dynamisme des bases fiscales est un enjeu important pour une collectivité et constitue un facteur majeur d'évolution de ses recettes de fonctionnement.

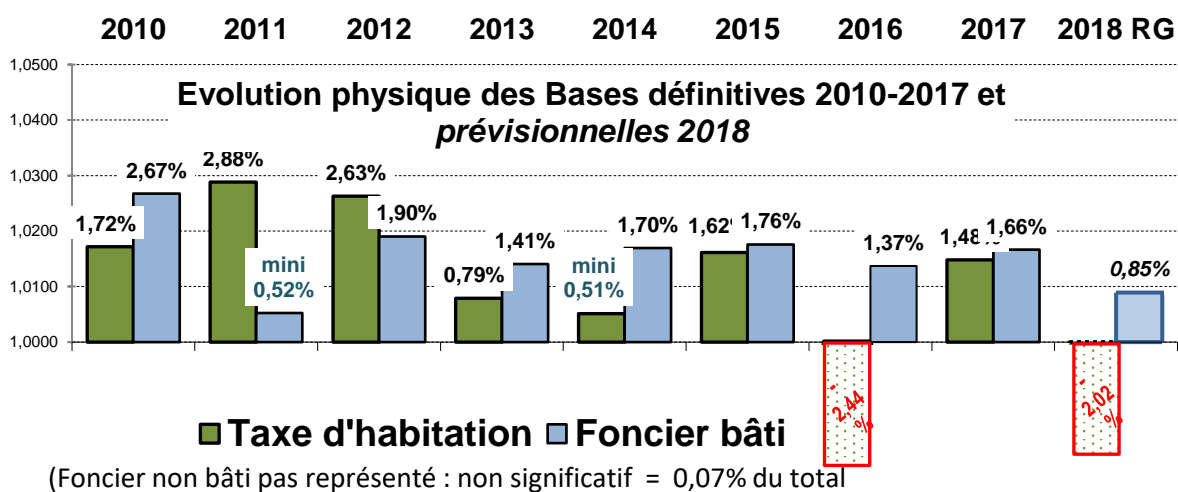
La Ville de Montpellier suit de façon attentive l'évolution annuelle de ses bases d'imposition, afin de s'assurer que celles-ci correspondent à l'évolution démographique et aux constructions nouvelles réalisées chaque année. Rappelons ainsi que l'évolution moyenne de la population montpelliéraine est de +1,60% entre 2014 et 2018, (soit 4100 habitants de plus par an) alors que l'évolution démographique nationale sur la même période est de seulement 0,48%.

Ce suivi nous a ainsi permis de relever une diminution atypique concernant l'évolution des bases de la taxe d'habitation en 2018. Les données que nous avons recueillies font état d'une diminution du nombre de locaux imposés au rôle général de la taxe d'habitation (-4 590), ce qui est incohérent avec le dynamisme démographique de notre ville. Nous avons ainsi sollicité formellement par écrit Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'économie et des finances, pour analyser puis rétablir un recensement équitable de la matière imposable sur Montpellier. Dans le cadre de la convention de services comptables et financiers signée le 3 juillet 2018 avec la Direction départementale des finances publiques, il est prévu un audit partenarial en matière de fiscalité qui sera mobilisé sur cette question.

Compte-tenu de ce contexte particulier, nous proposons des prévisions prudentes pour 2019 basées sur une revalorisation forfaitaire de 1% et sur l'évolution minimale constatée sur la période 2010-2017 soit :

- 0,51% pour la taxe d'habitation
- 0,52% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- -12,06% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

### Revalorisation forfaitaire et Evolution physique des bases d'imposition sur la période 2010-2019



### b3. La réforme de la taxe d'habitation

La loi de finances 2018 a mis en œuvre la suppression progressive de la taxe d'habitation qui avait été annoncée par le gouvernement. La mise en œuvre de cette disparition est prévue sur trois ans (l'impôt restant à charge sera diminué de 30% en 2018, puis 65% en 2019 et 100% en 2020) et prend la forme d'un dégrèvement pris en charge par l'Etat.

Ce dégrèvement est calculé sur la base des taux et abattements existants en 2017 : tout changement décidé par les collectivités en la matière dans ces domaines (hausse des taux ou suppression d'abattements) se répercute sur les contribuables.

Ainsi, le choix de la Ville de ne pas augmenter le taux de la taxe d'habitation ni supprimer les abattements mis en place a garanti aux contribuables montpelliérains éligibles d'être bénéficiaires de l'intégralité des effets de la réforme sur la part communale de leur impôt.

Pour Montpellier, ce mécanisme de dégrèvement est supposé être neutre financièrement jusqu'en 2020, l'Etat se substituant aux contribuables concernés après calcul de leur impôt théorique.

L'Etat a annoncé qu'après 2020 les communes et EPCI se verront octroyer une nouvelle ressource qui viendra remplacer le produit de la taxe d'habitation ; un projet de loi en ce sens devrait être déposé par le gouvernement devant le Parlement en 2019, après arbitrage des différentes hypothèses. Les scénarios en cours d'étude portent entre autres sur le transfert au bloc communal d'une partie des recettes d'un impôt national de type CSG ou TVA, ou encore sur le transfert d'une partie des recettes fiscales départementales (taxe sur le foncier bâti et/ou cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) aux communes et aux EPCI. La Ville suivra avec attention cette réforme et ses impacts potentiels sur notre politique financière.

### c. Le produit fiscal

L'ensemble des éléments présentés ci-dessus nous conduit à proposer d'inscrire au BP 2019 un produit fiscal de **197,7 M€** en évolution de **2,3%** par rapport au BP précédent.

Libellés	Taux depuis 2014	Produit prévisionnel 2019	Part des recettes fiscales directes
Taxe d'habitation	<b>22,49 %</b>	<b>80,8 M €</b>	40,9%
Taxe foncier bâti	<b>31,18 %</b>	<b>116,3 M€</b>	58,9%
Taxe foncier non bâti	<b>112,71 %</b>	<b>0,6 M €</b>	0,2 %
TOTAL		<b>197,7 M€</b>	100%

---

### 1.2.2.2. La fiscalité indirecte et le FPIC : 13,5 M€

En plus de la fiscalité directe (impôts dits « ménages »), la Ville perçoit d'autres recettes de nature fiscale :

- **Les droits de mutation : 9 M€.**

Les droits de mutation comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière, et sont dus à l'occasion d'une mutation, lorsqu'un bien change de propriétaire et que l'opération est effectuée à titre onéreux. Non dus pour les biens neufs, les droits de mutation à titre onéreux sont calculés pour être payés par l'acquéreur le jour de la signature de l'acte : les notaires sont chargés, à l'occasion de la mutation, de collecter l'impôt, puis de le reverser à l'État. Les montants encaissés sont ensuite alloués aux départements et aux communes où sont situés les biens. La base de l'impôt est le prix du bien indiqué dans l'acte à laquelle sont appliqués des taux proportionnels qui varient selon l'opération. Le taux global dans le cas d'une vente d'immeuble par exemple est ainsi réparti :

-4,50% pour la taxe départementale de publicité foncière ;

-2,37 % du droit départemental, perçus par l'Etat au titre des frais d'assiette et de recouvrement ;

-1,20 % pour la taxe communale additionnelle.

Directement liée à l'évolution du nombre de transactions immobilières et aux prix de l'immobilier, cette recette est assez dynamique sur Montpellier. Notre inscription budgétaire pour cette taxe est de **9 M€**, en légère progression par rapport à celle du BP précédent (8,8 M€).

- **La taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures : 1,2 M€.**

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est calculée sur la base de l'exercice antérieur. Son instauration répond à un souhait de maîtrise de l'espace public, de protection de l'environnement et de réduction des nuisances visuelles.

Le montant de la taxe varie en fonction de la superficie de l'enseigne. Les enseignes publicitaires inférieures à 7m<sup>2</sup> ne sont pas concernées. Au-delà, des tranches de tarification sont actuellement en vigueur, à savoir 30€ par m<sup>2</sup> pour une enseigne d'une superficie comprise entre 7m<sup>2</sup> et 20m<sup>2</sup>, 60€ par m<sup>2</sup> pour les surfaces entre 20m<sup>2</sup> et 30m<sup>2</sup> et 120€ par m<sup>2</sup> pour les surfaces supérieures à 50m<sup>2</sup>.

En 2019 les tarifs seront stables par rapport à 2018, pour une recette attendue à 1,2 M€.

- **Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 3,3 M€**

Les dernières réformes légales portant sur le périmètre des EPCI ont impacté par ricochet les indicateurs de richesse fiscale et d'intégration fiscale des collectivités. Ceci nous amène à prévoir une légère diminution de la recette perçue au titre du FPIC par prudence : 3,3 M€ prévus en 2019 contre 3,4 M€ attendus au BP 2018.

Taxes et reversements de fiscalité	Montant 2019 attendu
Taxe afférente aux droits de mutation	9 M€
Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC)	3,3 M€
Taxe locale sur publicité extérieure	1,2 M€
Taxe sur les pylônes électriques	0,1 M€

**Rappelons que le produit de la taxe de séjour, qui était collecté** pour le compte de la Ville par les gestionnaires de résidences et d'hôtels de tourisme, les loueurs de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes auprès de leur clientèle a été transféré à la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le transfert de la taxe de séjour a été pris en compte dans le montant de l'attribution de compensation 2018 à hauteur de 1,7 M€.

**Rappelons également que depuis la réforme du stationnement du 1<sup>er</sup> janvier 2018**, les sommes qui étaient jusqu'ici considérées comptablement comme des recettes fiscales sont désormais imputées comme des produits des services et du domaine.

### 1.2.2.3. Les dotations et participations: 77 M€

Le montant des dotations et compensations de l'Etat inscrit au BP 2019 s'élève à **77 M€**.

	Notifié ou perçu 2018 <sup>3</sup>	BP 2019	Evolution
<b>Dotation forfaitaire - 7411</b>	36,3 M€	36,3 M€	0 %
<b>Dotation de solidarité urbaine - 74123</b>	26,3 M€	26,4 M€	0,4%
<b>Dotation nationale de péréquation - 74127</b>	4,5 M€	4,5 M€	0%
<b>Dotation générale de décentralisation - 746</b>	1,2 M€	1,2 M€	0%
<b>Autres dotations - 745-7482-7484</b>	0,1 M €	0,1 M €	0%
<b>Total des dotations</b>	<b>68,4 M€</b>	<b>68,6 M€</b>	0,3 %
<b>Compensations<sup>4</sup></b>	<b>8,0 M€</b>	<b>8,4 M€</b>	5%
<b>Total</b>	<b>76,4 M€</b>	<b>77 M€</b>	0,7 %

La Ville devrait ainsi percevoir légèrement plus de recettes issues des dotations et compensations au niveau global. Le montant de la dotation forfaitaire est en effet stable après plusieurs années de baisse consécutives, sous l'effet de la disparition de la contribution au redressement des finances publiques.

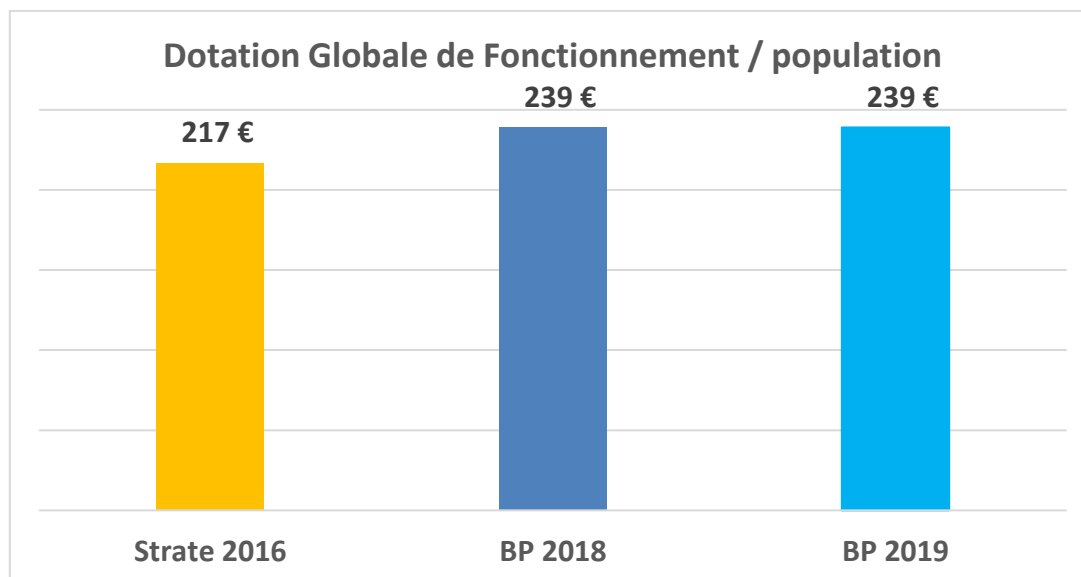
Il convient cependant de signaler que le maintien des dotations versées aux collectivités dans le futur dépend du respect des objectifs contenus dans la LPFP 2018-2022 et des contrats financiers. La Ville de Montpellier a inscrit sa trajectoire financière dans le respect des objectifs contenus dans le contrat financier ; néanmoins l'évolution du

<sup>3</sup> Les montants de certaines dotations sont en attente de notification définitive par les services de l'Etat.

<sup>4</sup> Compensations 2019 : TH = 7,5 M€ ; TF = 0,9 M€

montant des dotations perçues par la Ville à partir de 2021 sera tributaire de la façon dont l'ensemble des grandes collectivités se seront comportées sur la période 2018-2020 vis-à-vis des objectifs du contrat financier.

Le montant de la DGF par habitant attendue par la Ville en 2019 est supérieur à la moyenne de la strate 2016, du fait de la progression de notre population. Cette progression a permis d'atténuer la diminution de la DGF au titre de la contribution au redressement des finances publiques qui a eu lieu entre 2015 et 2017.



#### 1.2.2.4. Les autres recettes de fonctionnement : 43,6 M€

Les autres recettes de fonctionnement s'élèvent à **43,6 M€** en 2019 et comprennent notamment :

- Les participations de nos partenaires : **14,8 M€**. Avec ce soutien financier, les partenaires de la Ville contribuent à notre démarche d'amélioration de la qualité des services publics rendus aux Montpelliérains. La Caisse d'Allocations Familiales est ainsi le premier partenaire de la Ville, via son soutien à la politique d'accueil des enfants à travers les dispositifs comme l'ALAE, le contrat enfance jeunesse, les aides ALSH et la Prestation de Service Unique (PSU) à hauteur de **13,8 M€**. Les autres participations correspondent au soutien financier apporté par nos autres partenaires à hauteur **d'1 M€**, qui comprend les financements apportés par l'Etat (financement emplois aidés, soutien financier à l'organisation des élections européennes 2019...), le FIPHFP dans le cadre des subventions d'aide au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, ou encore le Département (soutien à la parentalité et au RAM).
- Les produits des services, du domaine et de gestion courante sont attendus à hauteur de **26,9 M€**. Ils comprennent notamment :
  - Les participations des usagers aux services publics (**9,8 M€**) parmi lesquelles :
    - Les recettes de la restauration scolaire (4 M€),
    - Les recettes de l'accueil en crèche (2,9 M€),
    - Les recettes issues des autres services et équipements (2,9 M€) : ALSH, Maisons Pour Tous, Cinémas, Théâtres, redevances funéraires et concessions des cimetières...

---

Rappelons que les participations des usagers sont calculées via une tarification sociale qui permet au plus grand nombre d'avoir accès aux prestations et aux équipements communaux ; chaque Montpellierain bénéficie ainsi de tarifs adaptés en fonction de ses moyens.

- Les produits de gestion courante : **5,5 M€** qui permettent de comptabiliser les loyers (**2 M€**), les redevances versées par les fermiers (**0,6 M€**) ainsi que les produits divers (**2,9 M€** parmi lesquels les recettes issues du mécénat et du parrainage cœur de ville pour 0,3 M€).
- Les recettes liées à la réforme du stationnement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : **2,6 M€** au total (dont 0,8 M€ au titre de la redevance de la délégation du service public de stationnement et 1,8 M€ au titre du forfait post stationnement qui sera reversé à la Métropole).
- Les redevances d'occupation du domaine public (terrasses, marchés dont estivales et hivernales, emplacements publicitaires, antennes relais des opérateurs de téléphonie,) à hauteur de **4,6 M€**.
- Les recettes issues de remboursements par la Métropole : **2,7 M€** (1,3 M€ de remboursement des mises à dispositions ascendantes de personnel et 1,4 M€ de remboursements de charges à caractère général)
- Les recettes issues du remboursement de frais par d'autres structures (CCAS, Moco, TAM) : **1 M€**
- Les loyers versés par les commerçants des halles communales (comprenant désormais les Halles Laissac) : **0,5 M€**.
- **1,1 M€** de reprise sur provisions et de produits exceptionnels.
- **0,4 M€** de FCTVA perçu sur les dépenses de fonctionnement réalisées en 2018 (depuis le 1er janvier 2016 les collectivités peuvent récupérer une partie de la TVA acquittée sur certaines dépenses de fonctionnement telles que les charges d'entretien des bâtiments publics).
- **0,3 M€** d'atténuations de charges (remboursements liés à l'assurance sur le personnel).

### 1.2.3. Les dépenses de fonctionnement : 308,6 M€

La Ville de Montpellier fait partie des communes où la démographie est la plus dynamique : elle est devenue au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la 7<sup>ème</sup> Ville de France, derrière Nantes et devant Strasbourg<sup>5</sup>. Cette croissance nécessite de créer de façon régulière de nouveaux services publics (logements, groupes scolaires, équipements d'accueils pour la petite enfance).

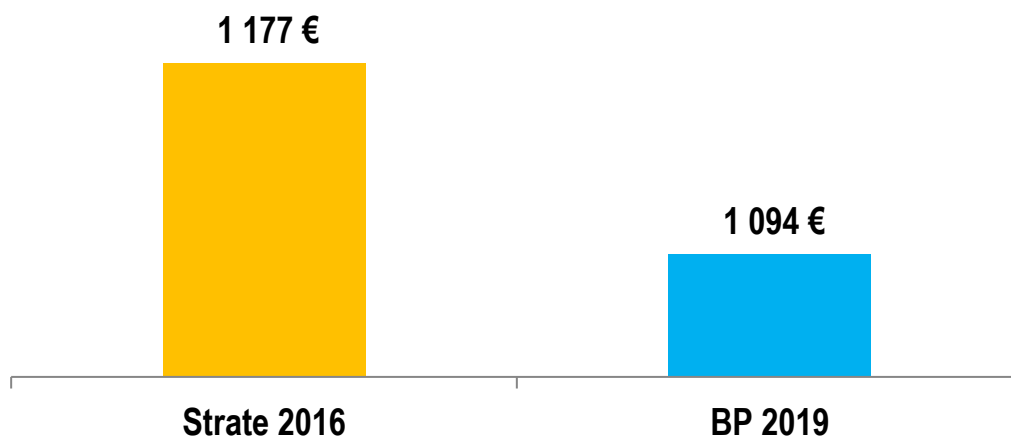
Notre contrat financier conclu avec l'Etat tient compte de ce dynamisme : la croissance importante de notre population a permis à la Ville d'obtenir un « bonus » d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement supplémentaire de +0,15 points par an.

Malgré cette tendance naturelle, l'évolution de nos dépenses de fonctionnement sera une nouvelle fois maîtrisée en 2019, conformément aux engagements que nous avons pris avec l'Etat. Nous prévoyons ainsi une évolution de nos dépenses réelles de fonctionnement de 1,1%, qui respecte l'objectif de 1,5 % fixé avec l'Etat dans notre contrat financier.

#### Evolution des dépenses de fonctionnement en 2019 : + 1,1 %

Les dépenses de fonctionnement de la Ville de Montpellier sont ainsi maîtrisées, comme le démontre la comparaison faite avec la moyenne des communes de notre strate<sup>6</sup>. En effet, si les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de 1,1% entre 2018 et 2019, les dépenses réelles par habitant sont inférieures de 7 % à celles des communes de taille comparable.

#### Dépenses réelles de fonctionnement / population



Cette maîtrise de notre section de fonctionnement nous permet, comme nous le verrons par la suite, de dynamiser notre section d'investissement et de poursuivre notre politique d'équipement sans augmenter la fiscalité et en limitant la charge de la dette.

#### Des dépenses de fonctionnement inférieures de 7% à la moyenne nationale de la strate

<sup>5</sup> La population montpelliéraine est passée de 279 845 hab. en 2017 à 282 143 hab. en 2018.

<sup>6</sup> Source : DGCL, comptes de gestion 2016 des villes de plus de 100 000 hab hors Paris



### 1.2.3.1. Les charges courantes et les subventions : 84 M€

Les charges courantes s'élèvent à **84 M€** en 2019, soit une légère progression par rapport à 2018 (+0,6%).

#### Les charges à caractère général

Les dépenses à caractère général sont attendues pour 2019 à **57 M€**, en progression par rapport au BP 2018 (53,7 M€). La Ville veille à limiter la progression de ce type de dépenses, qui représentent le deuxième poste des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses comptabilisées concernent les charges relatives au fonctionnement courant des services : alimentation dans les crèches et les restaurants scolaires, prestations de service des crèches associatives, lutte anti-tags, dépenses informatique, charges de fluides...

Nous portons en 2019 un effort supplémentaire sur les secteurs prioritaires suivants :

Secteurs en développement	Charges à caractère général en 2018	Charges à caractère général en 2019	Evolution
Ecoles et restauration scolaire	9,3 M€	9,8 M€	+ 5,3 %
Propreté	1,7 M€	1,8 M€	+5,9 %
Culture, sport et jeunesse	8,7 M€	9,1 M€	+4,6 %
Espaces verts	3,0 M€	3,1 M€	+3,3%

#### Les subventions aux associations et partenaires : 23,3 M€

La vie associative de Montpellier est extrêmement riche et reflète l'engagement de nos concitoyens au quotidien. A ce jour, plus de 2500 associations sont recensées sur le portail des associations de la Ville.

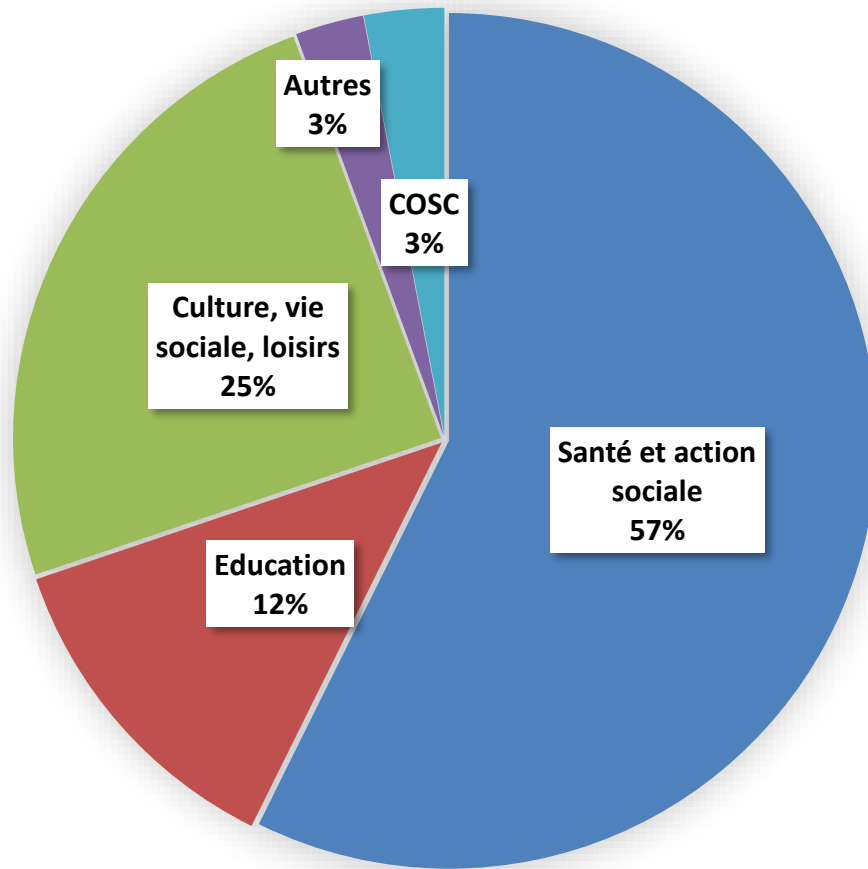
La Ville renouvelle en 2019 son soutien aux associations et partenaires, qui sont des vecteurs indispensables du lien social. En outre, il convient de noter le soutien matériel majeur qu'apporte chaque année la Ville à ses partenaires, notamment en termes de mises à disposition de locaux et d'équipements ; ces mises à disposition représentaient 8,2 M€ en 2017.

Pour 2019, le montant total des subventions aux associations et partenaires de la collectivité est proposé à **23,2 M€** (dont 2,8 M€ pour la subvention prévue à l'EPCC Moco). Le montant des enveloppes de subvention est ainsi reconduit à l'euro près, à l'exception de la subvention au Moco qui enregistre une évolution liée à l'ouverture de l'établissement en 2019.

Notons qu'en 2019 la subvention au CCAS sera de 12,1 M€, soit le même montant qu'au BP 2018.

---

## Subventions 2019



Pour l'année 2019, **1214 demandes** de subventions et **636 projets** ont été enregistrés dans les domaines de compétence relevant de la Ville.

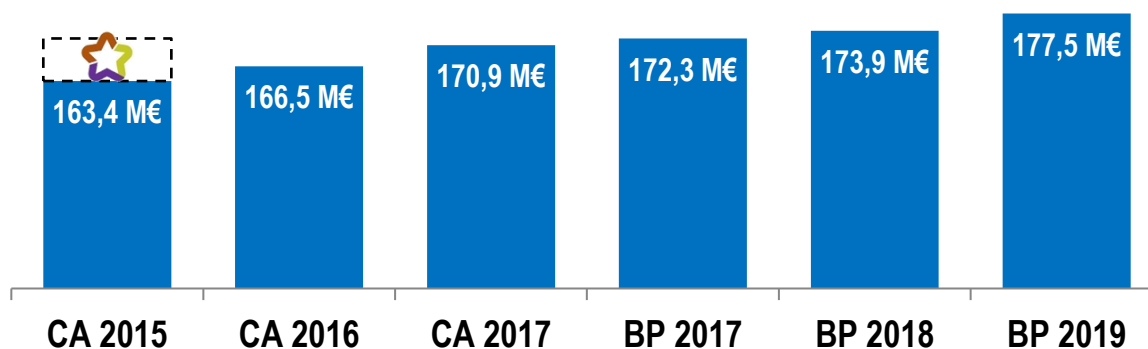
### 1.2.3.2. Les charges de personnel : 177,5 M€

Les dépenses de personnel représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement du budget de la Ville avec **177,5 M€** de crédit inscrits. Les efforts d'optimisation réalisés nous permettent d'obtenir une évolution de **2 %** de BP à BP. **Ce chiffre tient compte des mutualisations** de services attendus en 2019, ainsi que de la création des postes nécessaires à la rentrée des classes 2019/2020<sup>7</sup>.

#### Evolution des dépenses de personnel en 2019 : 2 %

Les effectifs propres à la Ville (après mutualisations prévues au 1<sup>er</sup> janvier 2019) sont de 3847 agents en activité. Soulignons que le processus de mutualisation entre la Ville et la Métropole se poursuit en 2019 : les services communs entre les deux organisations compteront 555 postes mutualisés au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ceci nous permet d'analyser l'évolution à périmètre constant de la masse salariale<sup>8</sup> :



La masse salariale 2019 comprend les besoins de postes induits par les nouveaux équipements indispensables :

- créations de postes dans le cadre des nouvelles ouvertures de classes à la rentrée 2018-2019 : 0,3 M€
- créations de postes dans le cadre des nouvelles ouvertures de classes à la rentrée 2019-2020 : 0,3 M€
- extension de la crèche Thérèse Sentis : 0,2 M€.

En plus de ces nouveaux besoins, la masse salariale est impactée par des **réformes statutaires** et des décisions nationales qui pèsent de manière exogène sur les dépenses de personnel de la Ville de Montpellier, comme sur l'ensemble des collectivités.

La mise en œuvre de la réforme territoriale, les transferts de compétences, la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) constituent les principales explications de l'évolution des dépenses. En 2019, le point d'indice restera gelé mais le protocole d'accord « parcours professionnels, carrières et des rémunérations » (PPCR) devrait après une année d'arrêt

<sup>7</sup> Les refacturations de dépenses de personnel liées à la mutualisation restent des charges de personnel, imputées aux articles comptables 6216 et 6218. Elles sont prévues à 12,5 M€ en 2019.

<sup>8</sup> En 2015 la masse salariale hors gestion transitoire métropolisation s'établissait à **163,4 M€**.

reprendre son déploiement dès le début de l'année, pour un coût estimé à 0,4 M€. De plus, le gouvernement a annoncé une évolution des conditions de monétisation du compte épargne temps (CET), ainsi que la reconduction du dispositif de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA). Enfin, l'organisation des élections européennes va entraîner un coût supplémentaire de 0,1 M€.

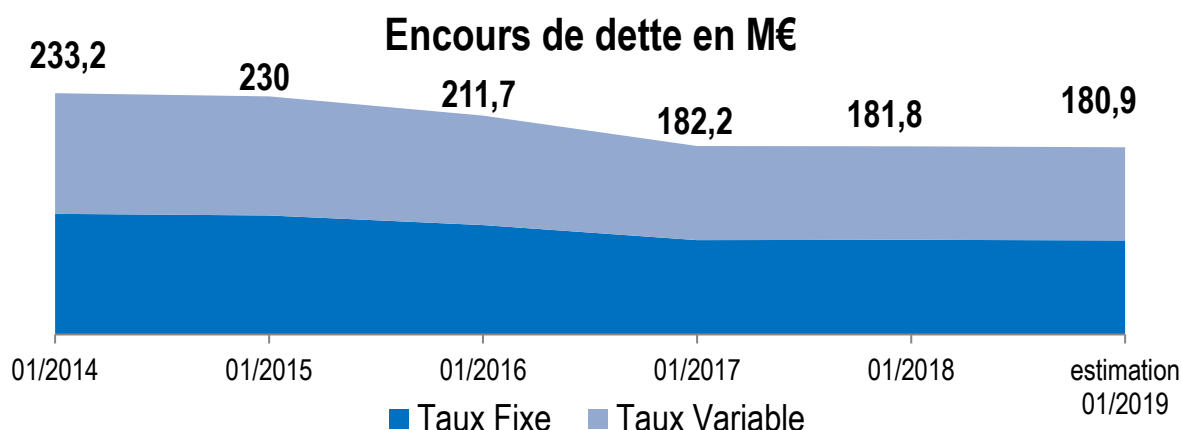
### 1.2.3.3. Les charges financières : 4,6 M€

Les charges financières s'établissent à **4,6 M€** en 2019 et se répartissent comme suit :

- Intérêts de la dette : 4,1 M€
- Règlement des intérêts courus non échus : 0,4 M€
- Autres charges financières : 0,1 M€

Nous poursuivons en 2019 notre gestion maîtrisée de l'endettement afin de réduire le montant des charges financières. Grâce aux marges de manœuvre dégagées en section de fonctionnement nous pouvons aujourd'hui, pour soutenir nos investissements, budgéter un emprunt de **73,6 M€** pour 2019. Notre encours de dette est constitué pour moitié de taux fixes et pour moitié de taux variables **sans aucun produit structuré**, ce qui permet à la Ville de Montpellier de disposer d'**une dette entièrement sécurisée**.

L'encours de dette prévisionnel de la Ville de Montpellier au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est le suivant :



A ce jour, le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est attendu à 180,9 M€. Ce résultat est issu de l'extinction normale de la dette et de la mise en place de deux emprunts à hauteur de 10 M€ en 2018. De nombreux emprunts en taux variable bénéficient de la prise en compte de l'index négatif, ce qui, compte tenu des marges très faibles existant sur ces anciens emprunts, permet aujourd'hui à la Ville de ne payer aucun intérêt sur ces prêts. Le taux d'intérêt moyen s'établit à 1,83% soit une diminution de 0,04% par rapport à 2018.

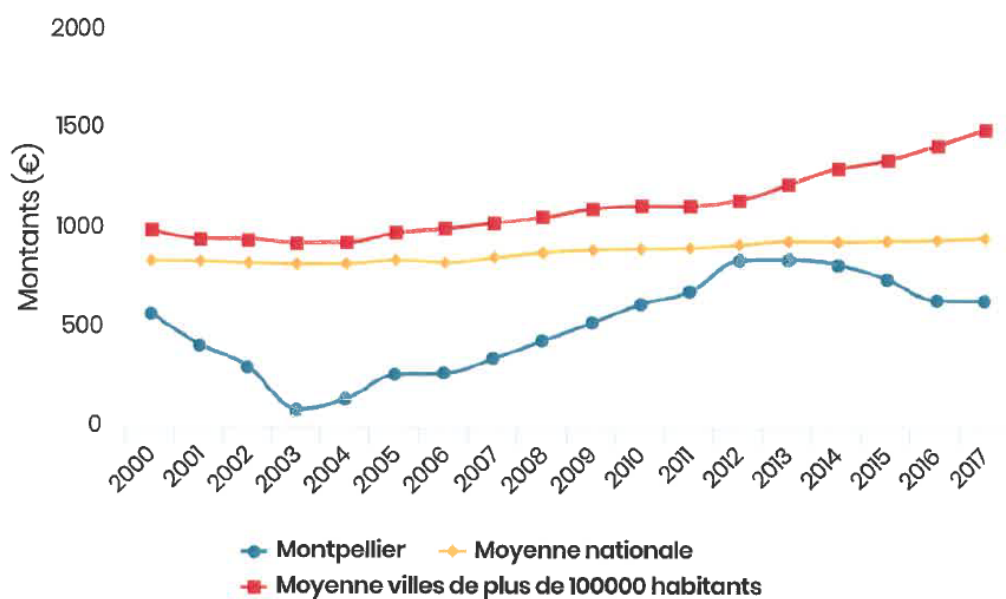
Tableau prévisionnel de répartition de la dette par type de taux au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

Type	Capital restant dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	90 926 045,50 €	50,25%	3,05%
Variable	90 025 172,25 €	49,75%	0,47%
<b>Ensemble</b>	<b>180 951 217,75 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,83%</b>

Rappelons que la Ville de Montpellier présente un volume d'encours de dette par habitant inférieur à la moyenne de la strate et à la moyenne nationale. Notre encours de dette par habitant en 2019 sera inférieur de **45 %** à la moyenne des communes de notre strate<sup>9</sup>.

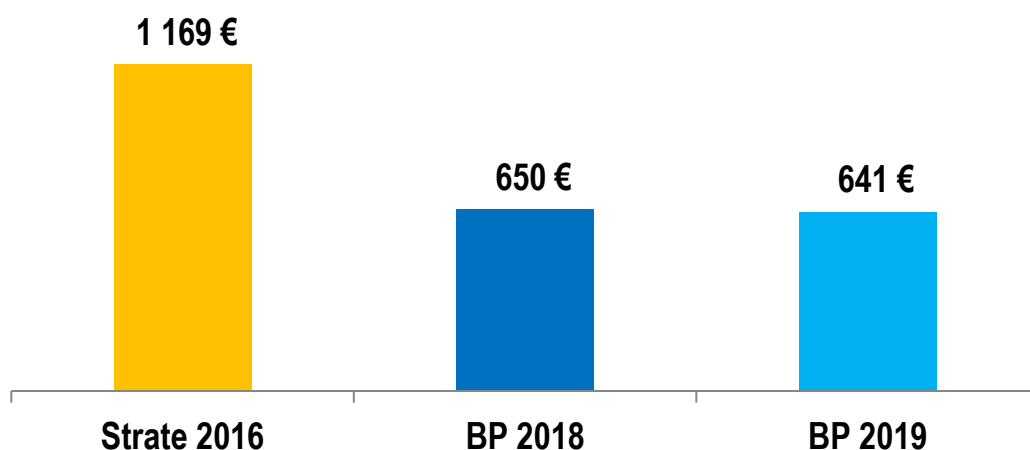
## Dette par habitant de Montpellier

(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



<sup>9</sup> Source DGCL – Comptes de gestion 2016 - Villes de plus de 100 000 habitants hors Paris

## Encours de dette / population



**Un encours de dette inférieur de 45 % à la moyenne des villes de notre strate**

La Ville continue sa politique de diversification des prêteurs et des modes de financement qu'elle mène depuis le début du mandat. Les retours du secteur bancaire montrent la grande confiance dont bénéficie le financement de la Ville de Montpellier : 100% des établissements consultés répondent à nos appels d'offre.

La Ville poursuit également en 2019 sa politique de gestion active de la dette. Cette politique tient compte des caractéristiques de l'environnement financier actuel : les taux d'intérêts courts sont restés négatifs en 2018 et la Banque Centrale Européenne a clairement indiqué qu'elle maintiendrait ses taux directeurs au niveau actuel au moins jusqu'à la fin de l'été 2019 et aussi longtemps que nécessaire. La Ville a bénéficié favorablement de cet environnement en 2018, ce qui explique la légère baisse du taux moyen de notre dette.

Les projections des marchés financiers estiment probable un relèvement des taux directeurs fin 2019. Le passage des taux variable du territoire négatif vers le positif est attendu pour le début 2020.

En conséquence, les taux longs risquent de commencer à augmenter de manière douce. Dans ce contexte, nous menons des négociations avec la plupart de nos prêteurs pour obtenir des baisses de marges sur certains taux variables ou transformer de la dette variable en dette à taux fixe dès lors que l'opération est significativement gagnante pour la Ville. Le résultat de cette politique peut modifier légèrement les équilibres affichés ci-dessus entre taux fixe et taux variable, tout en générant de nouvelles économies financières au niveau de la charge des intérêts.

La plupart de nos amortissements s'effectuent de manière linéaire (amortissement constant, échéances dégressives), ce qui explique que l'extinction de notre dette présente un profil régulier et ne présente pas d'à-coups. En revanche, elle est éloignée car les choix de durée ont souvent été de 20 ans et au-delà.

**Compte tenu de l'absence de produits structurés et de notre gestion responsable des emprunts, notre encours présente toujours un risque CBC<sup>10</sup> de catégorie 1A, à sécurité maximale.**

<sup>10</sup> Charte de Bonne Conduite – Charte GISSLER

## Charte de bonne conduite : classification des risques

### Indices sous-jacents

1	INDICES ZONE EURO
2	INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES
3	ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO
4	INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO
5	ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO
6*	INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)

### Structures

A	ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
B	BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
C	OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
D	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
E	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
F*	STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

\* : HORS CHARTE

Les produits dont les sous-jacents ou les structures ne rentrent pas dans ce cadre (les produits indexés sur des cours de change, des matières premières, etc. ou encore les structures avec des multiplicateurs de 7) sont hors charte et ne peuvent, par conséquent, pas être proposés par les banques signataires.

### Classification des risques : un exemple

Un produit sur lequel le taux d'intérêt payé par l'emprunteur est du type :

$$2,00\% \text{ si } (\text{CMS EUR 10 A} - \text{CMS EUR 2A}) > 0 \text{ sinon } 2,00\% - 5 * (\text{CMS EUR 10 A} - \text{CMS EUR 2A})$$

sera considéré de risque 3E car étant conditionné à l'écart entre deux taux d'intérêt de la zone euro (les taux de swap de maturités 10 ans et 2 ans) et présentant un multiplicateur de 5 (« risque de structure » non capé).

### 1.2.3.4. L'attribution de compensation : 39,2 M€

L'**attribution de compensation** prend en compte l'ensemble des dépenses et des recettes attachées aux compétences transférées à la Métropole.

L'attribution de compensation (AC) permet de :

- ✓ S'assurer que les transferts de charges respectent le principe de neutralité budgétaire,
- ✓ Trouver une juste répartition entre l'équilibre financier de la Ville et la capacité à intervenir de la Métropole.

L'attribution de compensation était traditionnellement imputée en section de fonctionnement jusqu'à la loi de finances rectificatives pour 2016, qui a ouvert la possibilité d'instaurer une attribution de compensation d'investissement (ACI). L'imputation en section d'investissement, si les élus en font le choix, est réalisée en tenant compte du coût de l'investissement lié aux équipements transférés.

Cet aménagement législatif avait pour objectif d'éviter que le poids des attributions de compensations sur la section de fonctionnement ne devienne un frein aux transferts entre communes et EPCI à l'avenir.

---

La Métropole de Montpellier est actuellement engagée dans une réflexion avec ses communes membres concernant le passage à 100% en section d'investissement des transferts de charges d'investissement.

Le choix de la Ville de Montpellier est de se positionner sur une comptabilisation à 100% des attributions de compensation concernant les dépenses d'équipement de voirie-espaces publics. La réunion de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) et la validation de ses propositions entraineront un ajustement budgétaire en cours d'exercice ; les délibérations correspondantes seront proposées lors des séances du Conseil municipal en 2019. Le système proposé est un système avantageux pour les communes comme pour la Métropole : sa mise en place permet d'améliorer l'épargne des communes et permet à la Métropole de percevoir une attribution de compensation ramenée à sa pleine évaluation de 2015.

Dans l'attente de la conclusion de cette réflexion, le montant prévisionnel de l'AC de fonctionnement 2019 est fixé à **39,2 M€** à la suite de la Commission locale d'évaluation des transferts de charge du 27 septembre 2018.



#### 1.2.3.5. Les dépenses d'ordre : 23,2 M€

Les dépenses d'ordre désignent des écritures comptables qui n'engendrent ni encaissement, ni décaissement : elles sont contrebalancées par une recette d'ordre en section d'investissement.

Dotation aux amortissements : **20 M€**

La dotation aux amortissements correspond au montant de la dépréciation subie par les éléments de l'actif (construction, machines, véhicules ...) du fait de leur usure ou de leur obsolescence consécutive à leur utilisation au cours de l'exercice.

Le virement à la section d'investissement : **3,2 M€**

Le virement est une dépense de la section de fonctionnement qui vient alimenter la section d'investissement par une recette du même montant.



---

## 1.3. La section d'investissement

### 1.3.1. Les recettes d'investissement : 138,5 M€

Les recettes d'investissement sont attendues à 138,5 M€ en 2019. Elles se répartissent comme suit :

#### 1.3.1.1. Les recettes d'ordre : 25,4 M€

Ces **25,4 M€** sont la contrepartie des dépenses d'ordre de fonctionnement présentées dans le paragraphe précédent (23,2 M€) ; ils comprennent également une dotation pour les acquisitions à l'euro symbolique, en dépenses et en recettes d'ordre d'investissement (1 M€) ainsi que 1,2 M€ de remboursement d'avance sur travaux imputé en opération d'ordre. Ces deux dernières opérations font l'objet d'une inscription en dépenses et recettes.

#### 1.3.1.2. Le fonds de compensation de la TVA : 5 M€

Le montant du FCTVA d'investissement prévu au budget 2019 est estimé à **5 M€**. Cette somme porte sur les investissements réalisés en 2018.

Il convient de noter que la Ville prévoit également des recettes de FCTVA imputées en section de fonctionnement pour **0,4 M€** ; depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 les collectivités peuvent récupérer une partie de la TVA acquittée sur certaines dépenses de fonctionnement (essentiellement des dépenses d'entretien des bâtiments publics).

#### 1.3.1.3. Les subventions et participations reçues : 4,8 M€

Les subventions d'investissement versées par nos partenaires permettront cette année de participer au financement d'opérations structurantes pour la Ville, pour un total de **4,8 M€**.

Les subventions prévues concernent les projets suivants :

<b>Fonds de concours enfouissement lignes à haute tension</b>	<b>0,4 M€</b>
<b>Fonds de concours ZAC Rive Gauche</b>	<b>1,1 M€</b>
<b>Fonds de concours ZAC République</b>	<b>2,3 M€</b>
<b>Subvention FNADT<sup>11</sup> Parc Lunaret</b>	<b>0,3 M€</b>
<b>Interface habitat SERM et SA3M</b>	<b>0,5 M€</b>
<b>Subvention PAE</b>	<b>0,2 M €</b>

---

<sup>11</sup> Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire.

#### 1.3.1.4. Les produits des cessions : 3,8 M€

L'action foncière de la Ville de Montpellier s'inscrit dans le cadre d'une politique de gestion active du patrimoine. Ainsi, **3,8 M€** de recettes issues de cessions immobilières (locaux, parcelles) sont anticipées pour 2019.

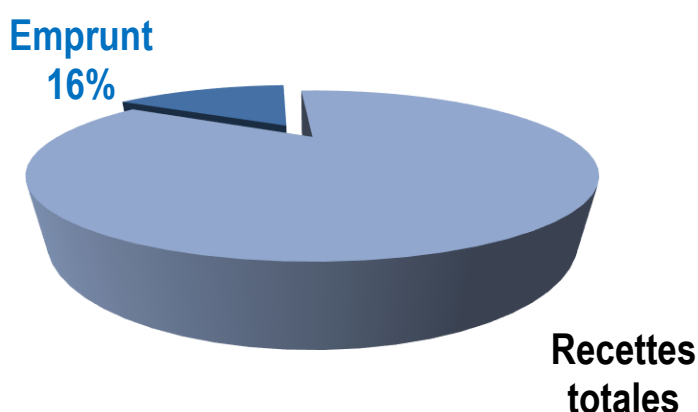
#### 1.3.1.5. Les remboursements d'avances : 11,3 M€

Dans le cadre de conventions de mandat avec la SERM et la SA3M, la Ville de Montpellier est amenée à verser des avances annuelles. Pour 2019, **11,3 M€** sont prévus au titre du remboursement des avances consenties sur les opérations suivantes :

- Petit Bard : **6 M€**
- Parc Marianne : **3 M€**
- Le Coteau: **1,5 M€**
- Halles Laissac **0,8 M€**

#### 1.3.1.6. Le recours à l'emprunt : 73,6 M€

L'emprunt d'équilibre du BP 2019 s'élève à **73,6 M€**. Il s'agit du montant maximum que la Ville sera amenée à contracter. Il représente **16 %** des recettes totales (fonctionnement et investissement) de la Ville.



#### 1.3.1.7. Le contrat long terme renouvelable (CLTR) : 13 M€

Le Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR) est un outil permettant de réaliser des opérations de gestion active de la dette. En 2019 **13 M€** sont prévus en dépenses et en recettes au titre du CLTR.

Ce contrat est un « crédit revolving » conclu en 1995 entre la Ville et Dexia Crédit Local de France, dont le dernier réaménagement, en 2004, a établi la durée (jusqu'en 2024), les plafonds annuels d'encours (32 M€ à l'origine, 13 M€ au 01/01/2019) et les niveaux de marges applicables (0.12% sur Eonia, 0.07% sur Euribor et 0.17% sur TAG et TAM, index non floorés). Ce contrat est intéressant pour la Ville du fait de ses conditions financières avantageuses ainsi que de sa souplesse : il permet de réaliser des tirages et des remboursements en fonction des besoins et de minimiser les frais financiers.

La Ville a par le passé mis en œuvre ce contrat à très court terme (quelques jours) en fin d'année, en mobilisant le montant nécessaire à l'équilibre financier au moment de l'arrêt des comptes et en procédant au remboursement au cours des premiers jours de janvier dès que sa trésorerie le permet. Depuis 2013, il n'a pas été nécessaire d'avoir recours au CLTR.

### 1.3.1.8. Les autres recettes d'investissement : 1,6 M€

Ces recettes comprennent des ventes à tempérament à hauteur de 1,2 M€, des remboursements de travaux par la Métropole pour 0,1 M€ et des recettes issues de travaux effectués d'office et des consignations pour 0,3 M€.

### 1.3.2. Les dépenses d'investissement : 138,5 M€

Depuis le début du mandat, notre politique budgétaire est basée sur la recherche de marges de manœuvre sur le long terme. La maîtrise de nos charges de fonctionnement, la gestion active de notre dette ainsi que le respect des grands équilibres financiers de la Ville permettent ainsi de financer un plan pluriannuel d'investissement cohérent et dynamique.

Le budget total en dépenses d'investissement s'établit à **138,5 M€** pour 2019, dont 96,9 M€ de dépenses d'équipement.

#### 1.3.2.1. Les dépenses d'ordre : 2,2 M€

Ces dépenses sont la contrepartie de la dotation pour les acquisitions à l'euro symbolique de 1 M€ et des remboursements d'avance sur travaux pour 1,2 M€ imputés en dépenses et en recettes d'ordre et décrits plus haut.

#### 1.3.2.2. Le contrat long terme renouvelable (CLTR) : 13 M€

Cette inscription est la contrepartie de la recette du CLTR présentée en page précédente.

#### 1.3.2.3. Le remboursement du capital de la dette : 12,4 M€

Le remboursement du capital de la dette est prévu à **12,4 M€** pour 2019.

En K€	2018	2019	Evolution
<b>Intérêts</b>	4,0 M€	4,1 M€	2,5 %
<b>Capital</b>	12,4 M€	12,4 M€	0 %
<b>Annuité</b>	16,4 M€	16,5 M€	0,6 %

Rappelons que l'encours de la dette de la Ville se Montpellier s'établit au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à 180,9 M€. A ce jour, l'encours de dette ne comprend aucun produit structuré et au regard de la classification des risques de la Charte de Bonne Conduite GISSLER<sup>12</sup>, Montpellier affiche la position la plus sécurisée (1A).

<sup>12</sup> Charte de Bonne Conduite GISSLER - allant de 1A (très bonne gestion de dette) à 6F (gestion très risquée)

#### 1.3.2.4. Les avances infra-annuelles : 13,8 M€

Les avances infra-annuelles sont en majorité des avances faites à la SERM et à la SA3M. Pour 2019, elles sont prévues à hauteur de **13,8 M€**. Les principales avances sont les suivantes :

- Petit Bard : **6 M€**
- Parc Marianne : **3 M€**
- Grand Cœur : **2 M€**
- Le Coteau : **1,5 M€**

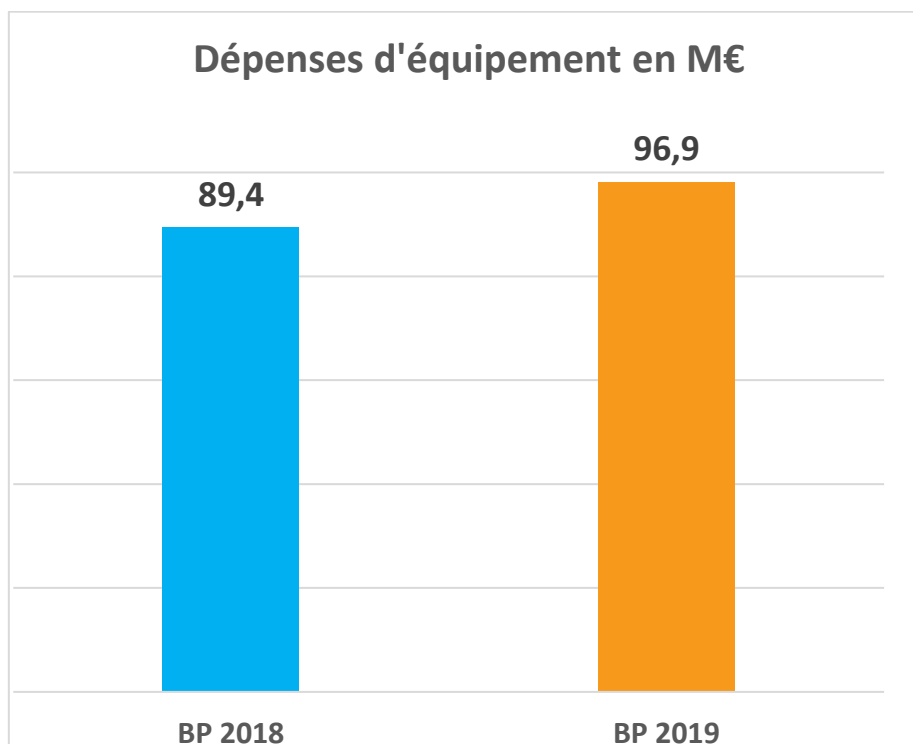
#### 1.3.2.5. Autres dépenses d'investissement : 0,2 M€

Ces dépenses comprennent essentiellement les dépôts et cautionnements versées, le remboursement de cautions déposées par des particuliers (jardins familiaux notamment) et le remboursement de prêts de la CAF.

#### 1.3.2.6. Les dépenses d'équipement : 96,9 M€

La Ville fait le choix de financer un volume important de dépenses d'équipement en 2019, qui jouent un rôle important dans l'emploi et l'économie locale. Ainsi **96,9 M€** de dépenses d'équipement<sup>13</sup> sont budgétées, soit une hausse de 8% par rapport à 2018.

#### Evolution des dépenses d'équipement

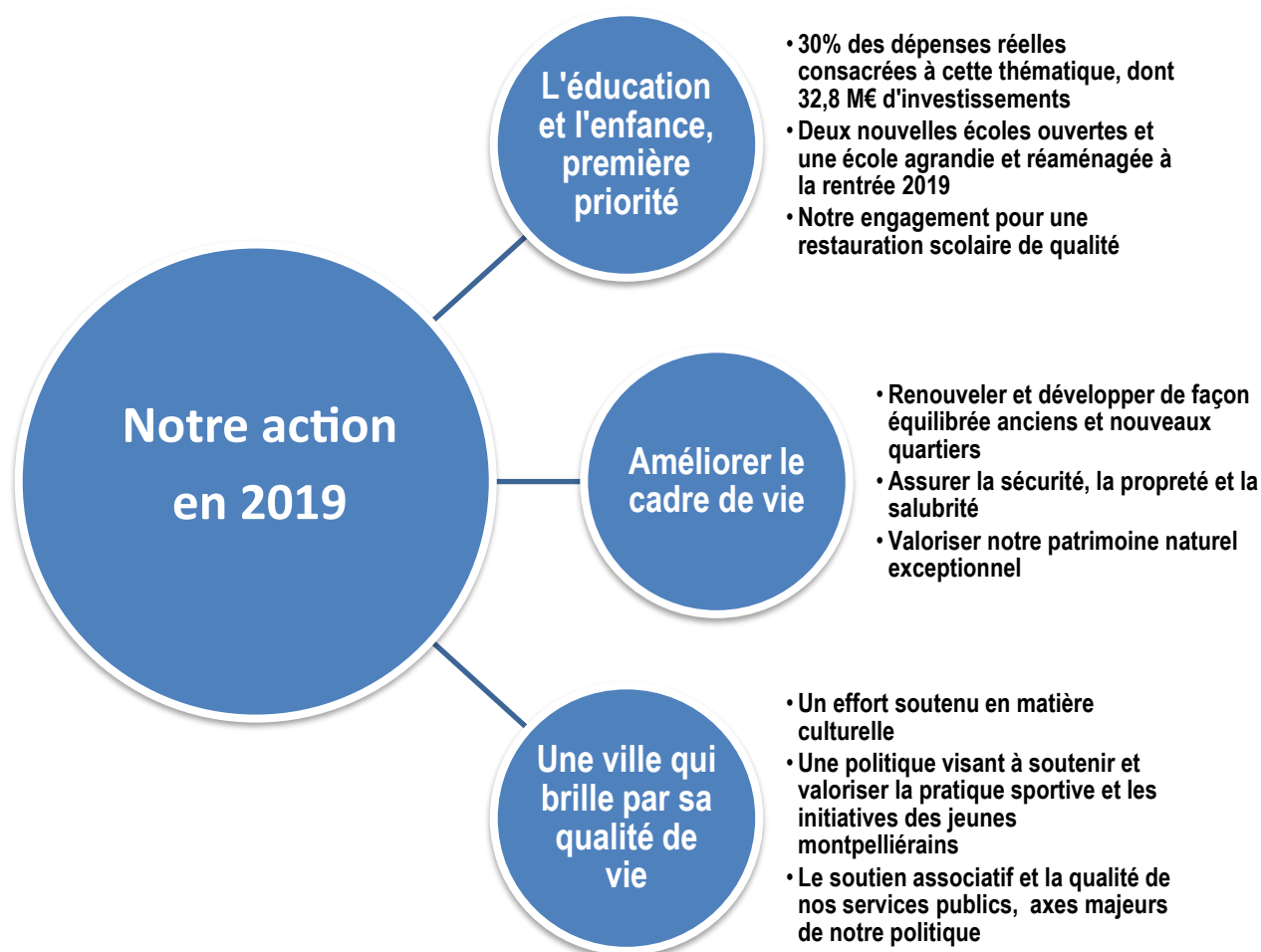


<sup>13</sup> Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) en annexe de ce rapport détaille les crédits de paiement proposés pour 2019 et les exercices futurs.

---

## 2. Nos priorités pour 2019

Nous poursuivons en 2019 la co-construction des projets avec les habitants pour concevoir ensemble la ville de demain. Notre action vise à rendre la ville de Montpellier toujours plus agréable à vivre et à améliorer de façon continue la qualité de nos services publics. Elle s'inscrit dans trois grandes priorités.



---

## 2.1. Première priorité : l'éducation et l'enfance

Le budget dédié à l'éducation et à l'enfance sera une nouvelle fois le premier budget de la Ville en 2019 : 30% des dépenses réelles et 32,8 M€ d'investissements seront consacrés à cette thématique. A travers cet engagement important la Ville souhaite donner la garantie à chaque enfant montpelliérain de s'épanouir et de réussir sa scolarité.



### 32,8 M€ d'investissements pour l'éducation et l'enfance en 2019

Depuis 2014 une nouvelle école est construite chaque année à Montpellier. Nous prévoyons de plus la construction de 11 nouvelles écoles d'ici à 2023 afin d'accompagner l'essor démographique important que connaît notre ville. En 2019, deux nouvelles écoles seront ouvertes et une école sera agrandie et réaménagée.

Notre politique vise à accompagner le développement et la réussite scolaire de nos enfants, et ainsi donner toutes les clés aux adultes de demain pour réussir leur intégration sociale et leur parcours professionnel. Ainsi chaque futur citoyen de notre ville bénéficie de bonnes conditions d'accès au savoir lui permettant ensuite de contribuer au bien vivre ensemble.

A cet effet, nous construisons notre politique éducative aux côtés de nos partenaires (parents d'élèves, Caisse d'Allocations Familiales, Education Nationale). Rappelons que notre Ville est labellisée « Ville amie des enfants » depuis juin 2017, et fait partie d'un réseau visant à échanger et à continuer à innover au service des droits des enfants.



## 2.1.1. Enfance

# ENFANCE : 28,9 M€



Environ 4000 enfants sont accueillis chaque jour en accueil régulier ou occasionnel dans les établissements de la petite enfance à Montpellier, qu'il s'agisse des établissements municipaux, associatifs ou privés et auprès des assistantes maternelles.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Montpellier conduit une politique volontariste en faveur de la famille ; elle consacre en particulier des moyens importants pour le développement de l'accueil des jeunes enfants.

Cette politique se poursuit en 2019 avec un soutien financier conséquent : la Ville prévoit pour 2019 un budget total de **28,9 M€** pour la petite enfance.

## COÛT DE LA CRÈCHE



Financement Ville : 12,8 M€  
Financement CAF : 11,7 M€  
Financement familles : 2,9 M€

La Ville de Montpellier souhaite proposer un service diversifié et de qualité pour l'accueil des tout-petits. Elle bénéficie pour cela du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales : les deux partenaires prennent en charge une part majeure des coûts de la crèche. Grâce à cet effort et à ce partenariat, les familles ont à leur charge 10% seulement du coût de la crèche, les 90% restants étant pris en charge par la CAF et la Ville. Rappelons qu'au titre du Contrat Enfance Jeunesse la CAF apporte son soutien à l'ensemble des établissements municipaux et aux établissements associatifs ou privés qui bénéficient d'un soutien de la Ville.

## Créations et extension de crèches prévus dans le Plan Pluriannuel d'Investissement

Travaux de la crèche E.A.I. : **0,1 M€** (AP : 3,5 M€)  
Extension de la crèche Thérèse Sentis (augmentation de la capacité d'accueil) : **0,1 M€** (AP : 1,6 M€)



## Le maillage du territoire

6	relais assistantes maternelles
23	crèches associatives
17	crèches collectives municipales
2	crèches familiales
13	multi-accueils municipaux
1	jardin d'enfants municipal



**De nouvelles places de crèche en 2019**

## Des travaux dans les quartiers

**0,9 M€** de crédits hors programme sont prévus en 2019 pour l'enfance. Ces crédits viendront financer les éléments suivants :

- les dépenses de rénovation et d'entretien des crèches ;
- le réaménagement des aires de jeux et de la section bébé de la crèche Françoise Dolto ;
- le plan chaleur dans les crèches (pose de brise-soleils, plafonds rafraichissants dans les dortoirs, traitement des offices) ;
- la rénovation des aires de jeux ;
- l'acquisition de logiciels.





## 2.1.2. Réussite éducative

# REUSSITE EDUCATIVE : 95,5 M€



Près de 22 000 élèves sont actuellement inscrits dans les 124 écoles dont la Ville de Montpellier assure à la fois l'entretien, la rénovation et la construction. A la rentrée 2018 nous avons ouvert l'école Germaine Richier (quartier Ovalie), un bâtiment à énergie positive<sup>14</sup> qui compte huit nouvelles classes. Par la suite nous prévoyons la création de onze nouvelles écoles d'ici à 2024, qui seront toutes à énergie positive. Deux nouvelles écoles ouvriront leurs portes à la rentrée scolaire 2019 : les écoles Benoite Groult (15 classes, quartier Hopitaux-Facultés) et Jeanne Moreau (10 classes, Croix d'Argent), et l'école maternelle Marie Pape Carpentier bénéficiera d'une extension et d'un réaménagement de ses locaux.

## Ouverture des écoles Benoite Groult et Jeanne Moreau en 2019



Inauguration de l'école Germaine Richier

### Créations et extensions de groupes scolaires

Groupe scolaire Port Marianne	: 3,5 M€ (AP : 11 M€)
Groupe scolaire ZAC Restanque	: 3,3 M€ (AP : 14,4 M€)
Groupe scolaire Euromédecine	: 2,7 M€ (AP : 12 M€)
Ecole Pape Carpentier	: 2,2 M€ (AP : 4,8 M€)
Groupe scolaire Ovalie 2	: 0,5 M€ (AP : 12 M€)
Ecole élémentaire Conservatoire	: 0,3 M€ (AP : 8,6 M€)
Groupe scolaire Armstrong	: 0,2 M€ (AP : 2,2 M€)
Groupe scolaire Condorcet	: 0,1 M€ (AP : 0,8)
Groupes scolaires Mosson et Coteau	: 0,1 M€ (AP : 15 M€ pour chaque groupe scolaire)

<sup>14</sup> Les bâtiments à énergie positive dits Bepos sont des bâtiments qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment, et qui sont conçus pour réduire au maximum les frais énergétiques via un système d'isolation moderne. La Ville compte à ce jour 4 écoles à énergie positive (Beethoven, Chengdu, Malraux et depuis 2018 Germaine Richier).

## Travaux et acquisitions dans les écoles

Enveloppe de travaux pour la rentrée scolaire 2019 :

**4,2 M€**

Travaux dans les écoles maternelles (maintenance, réparations, agrandissements) : **1,3 M€**

Travaux dans les écoles primaires (maintenance, réparations, agrandissements) : **1,3 M€**

Travaux de sécurisation et maintien aux normes techniques: **0,5 M€**

Rénovation chaufferies groupes scolaires : **0,2 M€**

Travaux plan chaleur (amélioration du confort thermique des bâtiments) : **0,1 M€**

Travaux jeux de cours : **0,1 M€**



## Travaux et acquisitions dans les écoles

Travaux Groupe scolaire Delteil : **0,4 M€**

Acquisition de matériel informatique et mobilier dans les écoles : **0,6 M€**

Dédoublage de classes de CE1 : **0,1 M€**

Dans le cadre des réformes lancées en matière d'éducation en 2017, il a été demandé aux communes de pouvoir accueillir désormais les élèves de CP situés en REP+ par groupe de 12 élèves au maximum. A partir de la rentrée 2018, le dédoublement concerne les classes de CE1 en REP+ (14 écoles élémentaires sur la ville de Montpellier) et les classes de CP en REP (4 écoles élémentaires). Le budget 2019 prévoit la mise en place des solutions techniques définies en concertations avec l'Education nationale pour un coût estimé à 0,1 M€.

### 2.1.3. La restauration scolaire

## RESTAURANTS SCOLAIRES : 9,3 M€



Entre 2014 et 2017, le nombre de repas produits par la Ville a augmenté de 14%. Cette hausse est liée à l'augmentation du nombre d'élèves scolarisés et à la politique sociale mise en place par la Ville : chaque usager bénéficie d'un prix équitable en fonction de son revenu et de sa situation. Ainsi, le prix du repas acquitté par les familles est compris entre 1,75 € et 4,95 € tandis que le coût global d'un repas pour la Ville dépasse les 9 euros.

Aujourd'hui, près de 2 millions de repas sont fabriqués chaque année pour être servis dans les 86 restaurants scolaires et 46 centres de loisirs que compte la Ville. Plus de 18 000 enfants sont inscrits dans les restaurants scolaires. La Ville prévoit de plus l'ouverture de deux nouveaux restaurants scolaires en self-service à la rentrée scolaire 2019 : les restaurants Benoitte Grout et EAI.

La Ville est engagée en matière de restauration scolaire dans le projet « Ma cantine autrement ». Cette politique ambitieuse qui se poursuit jusqu'en 2020 vise à optimiser la qualité des repas servis dans les restaurants scolaires, à lutter contre le gaspillage alimentaire, ou encore à développer l'intégration de circuits de proximité et l'agriculture biologique dans les menus.

#### Plus de produits bio dans les assiettes

Proposer à nos enfants des produits alimentaires de qualité est une de nos priorités majeures sur ce mandat. La Ville favorise les circuits courts dans ses achats (exemples : riz et viande de Taureau de Camargue, pommes de l'Hérault) et propose actuellement 30% de denrées issues de l'agriculture biologique ou raisonnée. Notre objectif est d'augmenter progressivement cette part pour passer à 50% de produits biologiques dans les assiettes de nos enfants en 2020.





## Le plan anti-gaspillage dans les restaurants scolaires

La Ville cherche à lutter contre le gaspillage alimentaire à tous les niveaux de la chaîne (généralisation du tri, plan d'alimentation responsable). Depuis 2016 le tri des déchets est expérimenté dans 12 restaurants scolaires pilotes ; cette démarche a permis de réduire le poids des restes par repas et par enfant a diminué de 24%.

En 2019 cette démarche sera complétée par un effort supplémentaire de **0,1 M€** pour doter les restaurants scolaires de barquettes repas biocompostables. Montpellier sera ainsi la première ville de France à proposer des barquettes repas 100% biocompostables.

## Les dépenses d'équipement prévues

Frais d'études de construction d'une nouvelle cuisine centrale : **0,5 M€** (AP : 25 M€). La nouvelle cuisine centrale ouvrira en 2023. Elle viendra augmenter considérablement la capacité de production annuelle de repas, ce qui permettra de couvrir les besoins de la Ville ainsi que ceux des communes voisines intéressées.

Réhabilitation de la cuisine centrale : **0,3 M€** (AP : 2 M€)

Crédits hors programme des restaurants scolaires : **0,6 M€**. Ces crédits viendront notamment financer les éléments suivants :

- travaux d'aménagement, de réfection et de maintien des normes des restaurants scolaires ;
- acquisition de mobilier et matériel pour les restaurants scolaires (tables de tri, cuiseurs, marmites...).



#### 2.1.4. Les ALSH (accueils de loisirs sans hébergement)

# CENTRES DE LOISIRS

FONCTIONNEMENT COURANT : 1 M€

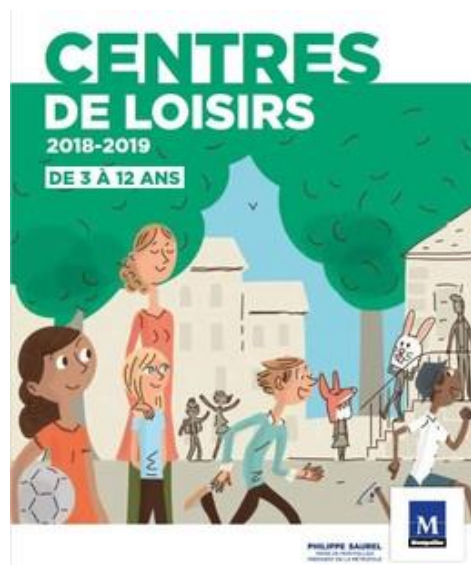
INVESTISSEMENT : 0,1 M€



Les centres de loisirs occupent une place importante dans la politique éducative de la Ville en permettant aux enfants âgés de 3 à 12 de découvrir une multitude d'activités culturelles et sportives. Ils jouent ainsi une fonction essentielle dans l'épanouissement des enfants.

### 21 centres de loisirs municipaux

2600 places d'accueil de loisirs sans hébergement sont disponibles sur Montpellier. Au total 21 centres de loisirs municipaux et 23 centres de loisirs associatifs sont présents sur l'ensemble des quartiers de la ville. Ils sont gérés par des professionnels de l'animation qui encadrent des équipes formées spécifiquement à l'accueil et à la pédagogie des enfants. Les centres de loisirs se veulent accessibles à tous grâce à l'application d'un tarif adapté aux ressources et à la composition des familles.



---

## 2.2. L'amélioration du cadre de vie



Notre politique vise à améliorer le cadre de vie de nos concitoyens, dans une démarche de co-construction des actions menées en matière de renouvellement et de développement urbain, de sécurité et de propreté, de préservation de notre patrimoine naturel.

Nos efforts contribuent ainsi à faire de Montpellier une ville qui rayonne en France comme à l'international.

Les nouvelles Halles Laissac qui ont ouvert leurs portes le 1<sup>er</sup> décembre 2018 s'inscrivent pleinement dans cette optique : situées en cœur de ville, aux abords du boulevard du Jeu-de-Paume et à l'intersection des 4 lignes de tramway, elles sont un lieu de vie et d'échange qui contribuent pleinement à la dynamisation du centre-ville et à la mise en valeur du cadre de vie de nos concitoyens.

## 2.2.1. Le renouvellement et le développement urbain

# RENOUVELLEMENT ET DEVELOPPEMENT

## URBAIN: 33,3 M€



Notre politique de renouvellement et de développement urbain vise à faire évoluer en douceur notre territoire en développant de façon équilibrée anciens et nouveaux quartiers. 2019 sera ainsi l'occasion de poursuivre notre politique d'aménagement concertée sur les espaces publics de proximité afin de continuer à accroître l'attractivité de notre centre-ville. Cet objectif passe notamment par le projet « places à tous » porté par la Ville de Montpellier et la Métropole, qui viendra réhabiliter les espaces centraux de l'animation et de la dynamique du centre-ville que sont la place de la Comédie, l'esplanade Charles-de-Gaulle et la dalle du Triangle. Ce projet qui sera dessiné en concertation avec les habitants viendra ainsi mettre en valeur notre centre piétonnier, qui est l'un des plus importants d'Europe.

Nos actions en matière d'aménagement contribuent à faire de Montpellier une ville agréable à vivre et qui rayonne à l'international.



### Le projet Laissac

Place Laissac : **1,2 M€** (AP : 1,8 M€)

Halles Laissac : **0,8 M€** (AP : 7,6 M€).

Les nouvelles Halles Laissac ont été entièrement repensées, en lien avec la place et les quartiers environnants. Les halles comprennent 24 étals dans un marché de forme ronde, transparent et aéré. Les halles sont également autonomes sur le plan énergétique grâce à leurs panneaux photovoltaïques et accessibles aux personnes à mobilité réduite. Une plateforme de e-commerce permet aux usagers de passer commande, venir retirer sur place ou se faire livrer à domicile. Le plafond des halles est décoré d'une fresque de 270 m<sup>2</sup> signée par l'artiste sud-coréenne Mona Young-Eun Kim.

## Grand Cœur

Concessions publiques d'aménagement SERM et SA3M : **0,9 M€**

L'opération Grand Cœur vise depuis 2003 à protéger, mettre en valeur et dynamiser le patrimoine historique, le cadre bâti et l'espace public du quartier centre. Le centre-ville n'est vivant que s'il est disponible, attractif et confortable pour ses habitants mais aussi pour tous les habitants de la Métropole dont il constitue un espace public majeur.



**Le projet du Polygone prévoit la rénovation complète du centre commercial**

## Renouvellement urbain

Projet de Renouvellement Urbain Cévennes : **2,3 M€**  
(AP : 19,8 M€)

ANRU 2 : **0,3 M€** (AP : 1,1 M€)

Interface Habitat SERM: **0,3 M€** (AP : 1,6 M€)

Interface Habitat SA3M : **0,2 M€** (AP : 1,2 M€)

# Grand Cœur

## Développement urbain, action foncière et valorisation du patrimoine

Projet cité culturelle et créative EAI : **6 M€**  
(AP : 43 M€)

Acquisitions de terrains : **4,6 M€** (AP : 30,2 M€)

Enfouissement des lignes haute tension : **3,0 M€**  
(AP de 6,6 M€, équilibrée en dépenses et recettes)

Acquisition foncière pour le groupe scolaire Restanque : **2,9 M€** (AP : 2,9 M€)

Avenue Raymond Dugrand ZAC Parc Marianne : **1,9 M€** (AP : 12,9 M€)

Extension Garosud : **1,4 M€** (AP : 4,8 M€)

Rive Gauche équipements publics : **1,3 M€**  
(AP : 7,2 M€)

Subventions Consuls de Mer : **0,9 M€** (AP : 1,6 M€)

Rénovation du Polygone : **0,5 M€** (AP : 1,5 M€)

Subventions ZAC Restanque : **0,5 M€** (AP : 13,4 M€)

Devantures commerciales : **0,1 M€** (AP : 0,5 M€)







## Montpellier au quotidien

Montpellier au Quotidien est au service des Montpelliérains pour des interventions rapides sur des problèmes de la vie quotidienne. Montpellier au quotidien permet de répondre de façon directe aux demandes des citoyens concernant l'espace public, par le biais du numéro vert (appel gratuit depuis un appareil fixe) et des courriers traités. Une carte interactive des travaux est consultable sur le site Internet de la Ville.

Montpellier au quotidien comprend **1,3 M€** au total, répartis comme suit :

-**1,1 M€** de subvention à la Métropole pour les opérations relevant de sa compétence ;

-**0,2 M€** de crédits pour les interventions relevant des compétences de la Ville.



## FRENCHTECH Montpellier

Montpellier est l'une des premières métropoles françaises à avoir obtenu le label French Tech, c'est la reconnaissance du dynamisme de la Métropole.

Participation de la Ville : **0,2 M€** (AP : 1,2 M€)

Loyer versé par la Métropole : **0,2 M€ HT**



## Le financement des investissements Métropole

La Ville prévoit **7,7 M€** en 2019 pour le financement d'opérations menées par la Métropole, avec notamment 5,1 M€ au titre de l'attribution de compensation en investissement<sup>15</sup> (pour les compétences voirie, aires d'accueil des gens du voyage, extensions des réseaux et GEMAPI<sup>16</sup>), 1,2 M€ de fonds de concours, et 1,1 M€ au titre de Montpellier au quotidien.

<sup>15</sup> Ce montant est susceptible d'évoluer en cours d'année, cf p.31.

<sup>16</sup> La compétence GEMAPI désigne la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.



Travail sur l'accessibilité dans les quartiers

### La mise en accessibilité : 35 M€ investis

Le nombre de personnes handicapées ou en situation de mobilité réduite est estimé à 20% de la population montpelliéraine. Rendre les bâtiments communaux accessibles est un engagement fort de notre mandat : la Ville est engagée dans un plan de mise en accessibilité qui concerne 305 établissements recevant du public pour un total de **35 M€** investis jusqu'en 2024, qui mobilisera **2,9 M€** en 2019.

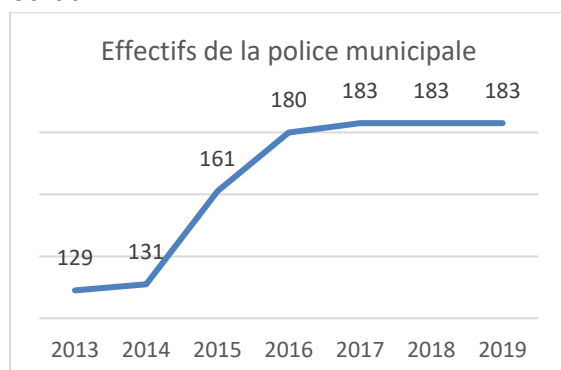
## SECURITE : 15 M€



Notre politique en matière de sécurité vise à relever les défis d'une ville en pleine croissance et répondre aux exigences des Montpelliérains sur ce droit fondamental. Depuis le début de ce mandat, nous avons considérablement renforcé notre politique en matière de sécurité, en augmentant les effectifs de la police municipale et leur présence sur le terrain et en lançant un vaste programme de vidéoprotection sur notre territoire.

### Effectifs : + 41% de policiers municipaux depuis le début du mandat

Montpellier compte 183 policiers municipaux, soit une évolution de **41 % des effectifs de la police municipale par rapport à 2013**. Avec cet effort les Montpelliérains bénéficient ainsi de la 6<sup>e</sup> police municipale de France. La présence des agents de la police municipale est essentielle pour répondre aux besoins de sécurité et de proximité de notre ville. Cette action est complétée depuis septembre 2018 par les 21 agents de la police de sécurité du quotidien. A la demande de la Ville, le périmètre d'intervention de la PSQ, prévu initialement sur le seul quartier Mosson, a été étendu au quartier Centre.





## 1,2 M€ de crédits pour sécuriser les crèches et les écoles

La sécurisation des écoles et des crèches se poursuit en 2019.

Mise en sûreté des établissements scolaires : **1 M€** (AP : 5 M€)

Mise en sûreté des établissements accueillant de jeunes enfants : **0,2 M€** (AP : 1 M€)

Les mesures prévues pour sécuriser le périmètre des bâtiments concernent notamment l'installation de serrures électroniques et visiophones, le renforcement et l'occultation des clôtures, des modifications des portails et portillons ou encore la pose de barreaudages sur les vitrages extérieurs (en rez-de-chaussée notamment).

## L'extension de la vidéo protection

Notre Ville a lancé en 2014 un plan pluriannuel de développement de la vidéoprotection. **0,3 M€** (AP 2,9 M€) de crédits sont prévus au budget 2019 sur cette thématique. Les 285 caméras de la Ville (dont 55 installées depuis le début du mandat) seront complétées par 18 nouveaux équipements installés dans les quartiers Figuerolles, Boutonnet et Ecusson. De plus, la Ville a lancé une dynamique de mutualisation de ses équipements avec les 400 caméras de la TAM déployés sur son réseau de transport, afin de permettre une meilleure couverture du territoire communal. La Ville disposera ainsi au total d'un réseau comprenant 700 équipements de vidéoprotection.



## Une sécurité maximale lors des grands événements

180 événements publics sont sécurisés par la police municipale chaque année. C'est notamment le cas de la retransmission de matches sur écran géant sur la place de l'Hôtel de Ville, qui fait l'objet d'un dispositif de sécurité comprenant 50 policiers municipaux, ou du marathon de Montpellier qui mobilise chaque année 90 agents de police : il s'agit de la manifestation qui fait l'objet de la plus grande attention de par son étendue (la zone de surveillance s'étend sur plus de 42 km).

### 2.2.3. La propreté, l'hygiène et la salubrité

## PROPRETE, HYGIENE ET SALUBRITE

LUTTE ANTI-TAGS : 1,1 M€

TOILETTES PUBLIQUES : 0,8 M€

HYGIENE ET SALUBRITE : 0,6 M€



Depuis 2015 les dépenses de nettoyage de la voie publique relèvent de la compétence de la Métropole. La Ville de Montpellier continue cependant à mener des actions importantes en matière de propreté, notamment via l'installation et l'entretien de toilettes publiques ou encore la lutte contre les graffitis et l'affichage sauvage. Cette action est également complétée par nos interventions visant à assurer l'hygiène et la salubrité de notre territoire.

#### Notre engagement en faveur de la propreté

Les agents de la brigade de propreté et des incivilités mise en place en mars 2018 ont pour mission de faire respecter les codes de la santé publique et de l'environnement. La brigade a une mission de sensibilisation et peut dresser des procès-verbaux complétés d'une amende de 68€ en vue de sanctionner les incivilités qui contribuent à dégrader l'environnement. L'action de la brigade a été complétée par un code de la rue qui rappelle les gestes civiques et les bons gestes pour garder notre ville propre.



#### Lutte anti-tags

Montpellier a été une des premières villes françaises à organiser des interventions de lutte contre la pollution visuelle 7 jours sur 7. Chaque matin, les agents de la société prestataire de la Ville procèdent au retrait des affiches et graffitis sauvages, en conservant les œuvres de *street art* présentant un intérêt artistique. En 2017 la Ville a ainsi fait retirer 84 200 affichages sauvages et près de 48 100 tags, soit 91 000 m<sup>2</sup> nettoyés. La Ville prévoit en 2019 un budget de **1,1 M€** pour la lutte anti-tags.

## De nouvelles toilettes publiques en 2019

En concertation avec les habitants, la Ville a lancé un plan progressif de déploiement de nouvelles toilettes publiques sur le territoire. En 2018, 6 nouveaux sites ont été équipés en concertation avec les Montpelliérains, pour porter le total à 24 toilettes publiques. Pour 2019, les crédits consacrés à l'installation et à la maintenance des toilettes publiques sont de **0,8 M€**. Toutes les toilettes sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et sont gratuites.



Installation de toilettes publiques



## Hygiène et salubrité

La Ville mène un effort important en matière d'hygiène et de sécurité : **0,6 M€** y seront consacrés en 2019. Cette action se décline en plusieurs axes, notamment :

- Hygiène du milieu urbain ;
- Lutte contre le bruit ;
- Inspections au titre de la sécurité sanitaire des aliments ;
- Lutte anti-vectorielle et salubrité : désinfection, dératisation, désinsectisation ;
- Participation à l'entente interdépartementale contre la démoustication ;
- Capture des chiens dangereux et stérilisation des chats errants ;
- Organisation de l'événement « animal dans la Ville » pour sensibiliser les Montpelliérains sur la meilleure intégration des animaux dans la cité, la sensibilisation du bien-être animal, la volonté de faire évoluer les comportements dans le cadre de la réglementation, de la propreté et du partage de l'environnement.

Cet engagement pour la bonne intégration des animaux dans l'espace public a été récemment primé : la Ville de Montpellier a reçu en novembre 2018 le 1er prix du classement des villes de plus de 100 000 habitants où il fait bon vivre avec son chien, remis par l'association *30 millions d'amis*.

## ESPACES VERTS ET ZOO : 18,7 M€



Montpellier est une ville reconnue pour sa gestion écologique et ses pratiques en matière de biodiversité : signataire de la Convention sur la biodiversité de l'ONU, elle fait partie des trois villes françaises accueillant sur son territoire un pôle de l'Agence française pour la biodiversité et a été élue à plusieurs reprises capitale française et européenne de la biodiversité et Ville nature. Montpellier bénéficie de plus d'une richesse environnementale exceptionnelle avec 954 hectares d'espaces verts ouverts au public, 181 parcs et jardins dont 12 labellisés, 381 hectares d'espaces boisés classés, 29 et bientôt 30 jardins partagés.

La politique de la Ville en matière environnementale cherche à valoriser cette richesse et à faire de Montpellier une grande ville verte, végétale et écologique, à la hauteur des enjeux mondiaux du développement durable et de la préservation de la biodiversité. Cela passe notamment par le plan « Montpellier Cité jardins » et son second volet d'actions portant sur le permis de végétaliser. En parallèle, la Ville a lancé un projet majeur de rénovation de ce lieu important et gratuit de la préservation de la biodiversité qu'est le Parc de Lunaret.

Montpellier continue à œuvrer en faveur du développement durable en 2019 par la mise en place de nombreuses actions concrètes.



### Des travaux pour l'embellissement et la biodiversité de notre Ville

La Ville prévoit **1,9 M€** de crédits d'investissements hors programme consacrés aux espaces verts et à la biodiversité urbaine. Ces crédits viendront financer les éléments suivants :

- travaux dans les espaces verts- parcs, jardins collectifs, trames vertes et bleues, aires de jeux ;
- fourniture d'arbres et d'arbustes pour le renouvellement et l'embellissement de la ville ;
- travaux Mas Nouguier ;
- acquisition de mobilier, de petit matériel, de tondeuses...

## Le permis de végétaliser comme outil du micro-fleurissement

La Ville a lancé en mars 2018 le premier volet du plan de végétalisation « Montpellier Cité jardins » avec l'association *Un million d'arbres*. Le second volet de ce plan est composé du permis de végétaliser lancé le 2 octobre 2018, qui comprend notamment le micro-fleurissement de l'espace public. Le permis de végétaliser consiste à mettre à disposition aux habitants qui en font la demande de bacs, d'un règlement et d'un guide de bon usage. Les citoyens pourront alors planter des végétaux dans leur environnement quotidien. L'objectif est de permettre aux habitants de créer des îlots de verdure dans leur rue, de se réapproprier l'espace public et d'en faire un lieu vivant, générateur de lien social.



**Les nouvelles Halles Laissac sont entièrement autonomes grâce à leurs panneaux photovoltaïques**

## Montpellier exemplaire en matière de bâtiments à énergie positive

L'exemplarité de notre Ville en matière de développement durable se traduit notamment par la généralisation progressive des bâtiments à énergie positive (Bepos). Montpellier compte ainsi quatre écoles à énergie positive : Beethoven, Chengdu, Malraux et depuis 2018 Germaine Richier. En plus de ces écoles, le gymnase Spinosi et l'hôtel de ville sont également équipés de centrales solaires photovoltaïques. Les nouvelles Halles Laissac qui ont ouvert leurs portes au 1<sup>er</sup> décembre 2018 sont également autonomes sur le plan énergétique grâce à leurs panneaux solaires. De plus, les onze futures écoles programmées d'ici 2024 seront toutes à énergie positive



## Un engagement fort en faveur du développement durable

Les actions conduites par la Ville en matière de développement durable s'inscrivent dans le cadre du Plan climat énergie territorial porté par la Métropole pour préparer l'émergence de la ville bas carbone et qualité de vie pour tous à l'horizon 2050.

Voici quelques exemples d'actions mises en place par la Ville :

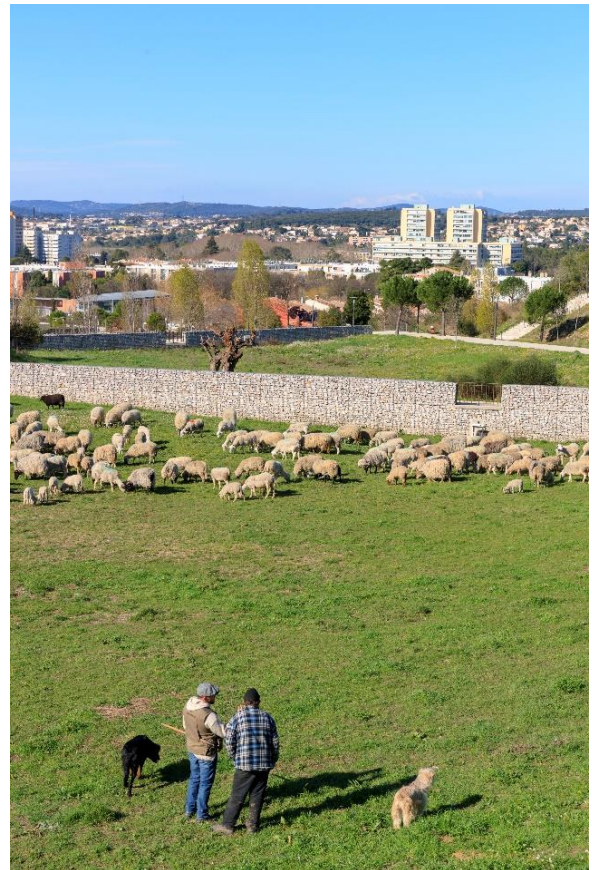
**-la maîtrise de notre consommation énergétique :** entre 1987 et 2016, alors que le patrimoine bâti de la Ville a augmenté de 31%, nos efforts ont permis de réduire la consommation annuelle de 8,7% ;

**-une démarche de gestion rigoureuse de la consommation annuelle d'eau :** la Ville a économisé 71 500 m<sup>3</sup> en 2016, ce qui représente environ 230 000€ ;

**-une politique d'achat durable et responsable :** généralisation des ampoules à économie d'énergie et des piles rechargeables, acquisition de mobilier dont le bois est issu de forêts gérées durablement, généralisation de matériel hydro-économe dans les bâtiments communaux ;

**-l'organisation chaque année de l'éco-pâturage dans les parcs et jardins de la Ville,** solution alternative à l'entretien mécanique des espaces verts ; en broutant, les animaux réduisent les déchets liés à la tonte et contribuent à une fertilisation naturelle des sols.

**- une démarche de labellisation et de gestion écologique de nos espaces verts** autour de quatre grands axes : économiser l'eau, soutenir la biodiversité, réduire les pollutions et protéger les sols, sensibiliser les habitants. En 2017, quatre parcs ont été labellisés Ecojardin : le square de la Tour des Pins, le parc de la Grande Lironde, le parc de la Rauze et le parc Magnol (renouvellement du label pour les deux derniers).





## Le Parc Lunaret, 1<sup>er</sup> site touristique gratuit du sud de la France

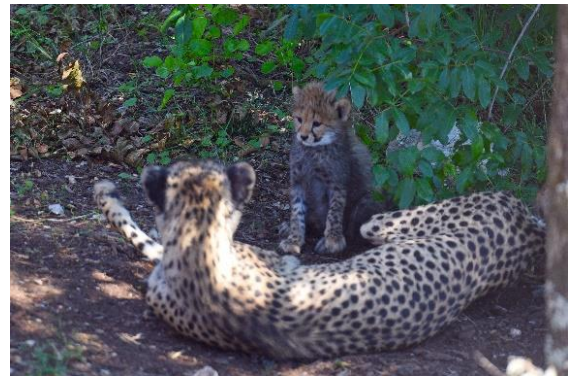
Rénovation parc zoologique Lunaret : **0,8 M€** (AP : 30 M€). Le Parc zoologique de Lunaret situé sur le domaine de La Valette s'étend sur près de 60 hectares et comprend 1 100 animaux représentant plus de 130 espèces animales peuplant le parc Zoologique. Il reçoit plus de 650 000 visiteurs chaque année. Le projet prévoit la rénovation et la sécurisation complète du Parc. La gratuité sera maintenue pour les visiteurs.

En plus de ce projet, la Ville prévoit **0,4 M€** (AP : 3,2 M€) pour les travaux de la serre amazonienne, destinés à mettre en valeur ce site unique en France.

## Travaux d'aménagements du zoo

**0,7 M€** de crédits hors programme sont prévus pour les travaux du zoo. Ces crédits seront consacrés notamment :

- aux travaux des enclos et du parc ;
- à l'acquisition de matériel de transport (mini-bennes, transporteur) et de matériel pédagogique ;
- aux travaux des installations animalières (silot des girafes, travaux des aires des lions et rhinocéros...).



## 2.2.5.L'attractivité et le rayonnement de la Ville

L'attractivité de notre Ville est un facteur de développement économique mais aussi d'échanges culturels et de coopérations. Le budget 2019 viendra une nouvelle fois participer à renforcer l'image de notre Ville en France et à l'international.



### Les Estivales

Les Estivales sont un grand marché nocturne de plein air avec de nombreux exposants, artisans, bouquinistes et lieux où découvrir et goûter les produits locaux.

Chaque année plus de 200 000 visiteurs viennent ainsi fêter l'été et découvrir directement les produits et vins de notre région. La Ville de Montpellier réitère ainsi en 2019 son soutien à la filière viticole locale dont elle est la fidèle et fière ambassadrice.

Le budget des Estivales 2019 est de **0,3 M€**.



### Les Hivernales

Chaque année les Hivernales permettent aux Montpelliérains de découvrir un marché de Noël qui rassemble une centaine de commerçants et d'artisans locaux pendant quatre semaines au cœur de Ville.

Budget des Hivernales 2019 : **0,6 M€**



### Cœur de Ville en lumière

A l'approche des fêtes de Noël 2019, les façades emblématiques de Montpellier s'éclaireront de mille feux pour émerveiller petits et grands. Cet évènement contribue pleinement au rayonnement de notre territoire et à l'animation touristique et commerciale de l'Ecusson. **0,5 M€** seront consacrés à cet évènement majeur en 2019, dont la plus grande partie est financée par nos partenaires (0,3 M€ au titre des parrainages et mécénat).

## Illuminations de Noël

Illuminations de Noël : **0,5 M€**

A l'occasion des fêtes de fin d'année, Montpellier se drape de ses plus beaux atours et accentue son côté féerique. La mappemonde que nous installons sur la Comédie depuis 2014 est devenue un emblème de notre Ville.



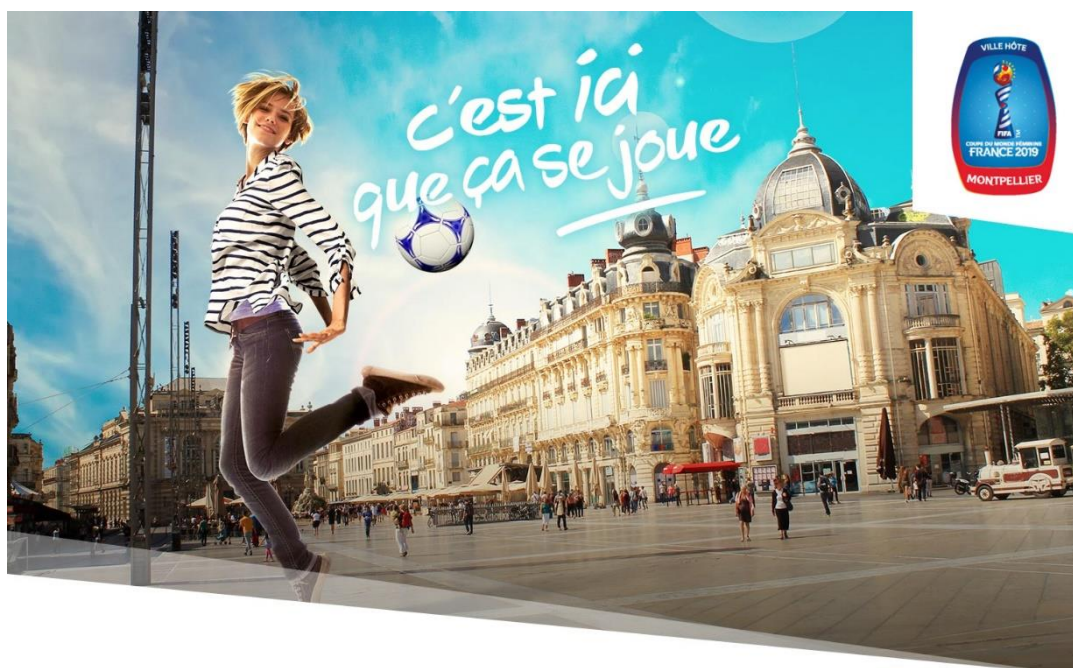
**La Ville d'Obninsk en Russie fait partie des 13 villes jumelles de Montpellier depuis le 6 octobre 2017**



## Les jumelages

Au fil des années, Montpellier a tissé des liens avec des villes du monde entier dans une logique de coopération et d'échange. Aujourd'hui Montpellier compte 13 villes jumelles aussi éclectiques que dispersées. Un accord de coopération a été signé en octobre 2017 avec la Ville d'Obninsk en Russie, qui est venu rejoindre nos autres partenaires : Rio de Janeiro, Chengdu, Bethléem, Heidelberg, Louisville, Sherbrooke, l'île de Kos, Tibériade, Barcelone, Fès, Tiemcen, et Palerme. Montpellier échange et partage ainsi ses savoir-faire avec tous, sur tous les continents.

## 2.3. Une Ville qui brille par sa qualité de vie



Montpellier est une ville où il fait bon vivre, ainsi qu'une ville bienveillante qui prend soin de chacun. Le budget 2019 vise à maintenir cette qualité de vie et transcrit notre objectif de permettre à tous les Montpelliérains d'avoir accès aux richesses et au dynamisme de notre Ville. Concrètement, nous voulons que chaque génération puisse trouver à Montpellier les moyens de son épanouissement ainsi qu'un accès facilité aux services publics, quel que soit le niveau de ses ressources. Chaque jour, les Montpelliérains construisent des liens sociaux forts dans des domaines tels que la culture ou les sports, notamment à travers les Maisons Pour Tous.

C'est pourquoi le budget 2019 qui est proposé renforce et conforte nos actions menées dans les domaines de la culture, du sport et de la jeunesse, des actions de proximité et du soutien à nos partenaires.



# CULTURE : 14,1 M€



La culture est un pilier important de notre action. Notre Ville dispose d'un riche patrimoine culturel, composé d'équipements de proximité et de lieux emblématiques qui rayonnent en France ainsi qu'à l'international.

Le MoCo (Montpellier contemporain), qui rassemblera en 2019 le centre d'art, la Panacée et l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts symbolise ainsi l'ambition internationale de la Ville.

En parallèle, nous voulons permettre au plus grand nombre d'avoir accès à la culture en organisant chaque année de nombreuses manifestations et événements culturels. Nous souhaitons également préserver et mettre en valeur notre riche patrimoine, en conduisant des travaux de mise en sécurité et de restauration.

Le budget 2019 viendra conforter notre action en matière culturelle.



## Montpellier Contemporain (MoCo)

Le Moco est une structure inédite et ambitieuse en matière d'art, résolument tournée vers les collections privées et publiques du monde entier. Il s'agit d'une institution multi-sites et complémentaire, conçue et fonctionnant de manière collaborative, où la dimension pédagogique a toute sa place. L'hôtel Montcalm accueillera en 2019 le futur centre d'art contemporain public Moco, qui rassemblera également la Panacée et l'Ecole Supérieure des Beaux Arts. Une subvention de **2,8 M€** au MoCo est prévue au budget 2019, dont 1,7 M€ étaient auparavant financés en régie directe par la Panacée.

## Fête de la musique

Les Montpelliérains pourront profiter de centaines de concerts gratuits dans tous les quartiers de la Ville à l'occasion de la fête de la musique 2019.

Le budget consacré à cette manifestation en 2019 est de **0,1 M€**.



La 12<sup>e</sup> édition de la ZAT a eu lieu les 14 et 15 avril 2018 au parc de la Rauze

## Valoriser les lieux de culture et de savoir

Sécurisation du Carré Sainte Anne : **0,4 M€**

(AP : 1,9 M€)

Archives municipales : **0,3 M€** (AP : 12,3 M€)



## ZAT

La prochaine édition des Zones Artistiques Temporaires (ZAT) aura lieu au printemps 2019 et changera de format : pour cette 13<sup>e</sup> édition les animations et rendez-vous artistiques ne seront plus limités à un quartier mais auront lieu dans une centaine de lieux à travers la ville. Le budget consacré à cette manifestation sera de **0,5 M€** en 2019.



## Des travaux sur notre patrimoine culturel

Travaux et études domaine de Méric : **0,7 M€**

(AP : 4,1 M€)

Travaux des hôtels de Varenne et de Baschy :

**0,4 M€** (AP : 0,9 M€)



### 2.3.2. Maisons pour tous

# MAISONS POUR TOUS : 9,9 M€



Les 23 Maisons pour tous sont des lieux privilégiés de proximité pour les Montpellierains, à la fois espaces d'accueil et d'information mais aussi de loisir et de culture. Les Maisons pour tous proposent plus de 500 activités différentes pour tous les âges et tous les publics sur plus de 1300 créneaux par semaine. 15 000 Montpellierains pratiquent chaque année une activité en Maison pour tous, qui jouent ainsi une mission essentielle de service public de proximité et contribuent à créer du lien social entre les habitants.

En octobre 2018 la 23<sup>e</sup> Maison pour Tous a ouvert ses portes dans le quartier Mosson : la Maison pour Tous Louis Feuillade, consacrée aux cultures urbaines et à l'image.

Le budget alloué aux Maisons pour tous sera de 9,9 M€ en 2019.



**MA CLASS'**  
**HIP HOP**  
DE ET PAR CÉLINE LEFÈVRE

JEUDI  
29 NOVEMBRE 2018  
À 20H

Tarif : 4€  
+ d'info 04 34 46 68 00

montpellier.fr

PHILIPPE SAUREL  
MAIRE DE MONTPELLIER  
PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE

## La 23e Maison pour Tous Louis Feuillade

La Ville a réhabilité la salle Louis Feuillade située sur le Grand Mail pour créer la 23<sup>e</sup> Maison pour Tous. L'équipement qui a ouvert ses portes en octobre 2018 est destiné aux cultures urbaines et aux cultures de l'image, en lien avec la Maison Pour Tous Léo Lagrange et le théâtre Jean Villard. Il comprend une salle de spectacle de 130 places et une salle de cinéma de 90 places, ainsi qu'un studio vidéo mis à disposition des vidéastes et cinéastes amateurs dans le domaine de la fiction et du clip.



**L'inauguration de la Maison Pour Tous Louis Feuillade a été accompagnée de nombreuses démonstrations dans le domaine des cultures urbaines**



## Des lieux de vie et de solidarité

Le panel d'activités proposées par les Maisons pour tous et leurs partenaires associatifs est extrêmement varié.

Les Montpelliérains de toutes générations peuvent ainsi découvrir ou pratiquer tout au long de l'année des activités innovantes à tarif gratuit ou accessible et ouvertes à tous sous forme d'ateliers, de stages vacances ou d'événements ponctuels. Notre action dans les maisons pour tous vise ainsi à susciter et entretenir le mieux vivre ensemble tout au long de l'année.

### 2.3.3. Sports et jeunesse

## SPORTS ET JEUNESSE : 22,8 M€



La Ville de Montpellier organise chaque année des événements sportifs à dimension nationale et internationale. L'évènement sportif majeur de notre Ville en 2019 sera la huitième édition de la coupe du monde féminine de football lors de laquelle Montpellier accueillera cinq rencontres au stade de la Mosson entre le 10 et le 25 juin prochain.

Avec des évènements sportifs mondiaux, 700 clubs et associations qui bénéficient de 270 équipements municipaux, et un engagement fort en faveur de la démocratisation du sport, Montpellier est la 1<sup>ère</sup> Ville sportive de France.

L'histoire de Montpellier est également intimement liée à celle de son Université, et donc à celle de sa jeunesse. Nos efforts ont permis de faire de Montpellier une des villes les plus attractives et les plus accueillantes pour les étudiants. Dans un récent palmarès des villes où il fait bon étudier, la Ville de Montpellier occupe la 3<sup>e</sup> place du podium grâce à sa qualité de vie et son dynamisme<sup>17</sup>.

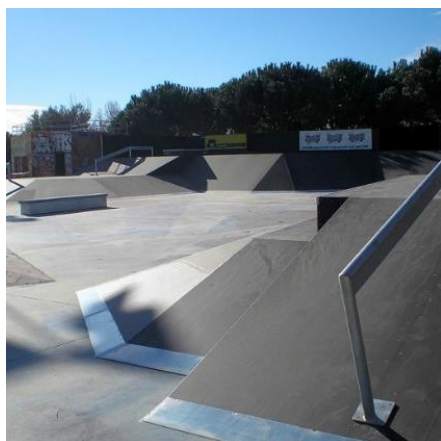
### La coupe du monde de football féminin 2019

La Ville et la Métropole de Montpellier accueillent régulièrement les plus grands événements sportifs en raison de la qualité de leurs infrastructures et de leur capacité d'accueil. Le stade de la Mosson hébergera ainsi cinq rencontres de la coupe du monde féminine de la FIFA entre le 10 et le 25 juin 2019 : quatre matchs de groupes et un huitième de finale. Montpellier accueillera notamment trois têtes de série, celles versées dans les groupes B, C et E.



Visite des équipes de la FIFA au stade de la Mosson en vue de l'organisation des matches de la coupe du monde de football féminin 2019

<sup>17</sup> Classement publié par le magazine l'Etudiant en septembre 2018, prenant en compte quinze critères parmi lesquels le logement, les études, les sports, les sorties, la culture, les transports. Montpellier devance Rennes, Grenoble et Bordeaux et est précédée de Lyon et Toulouse.



## Les travaux prévus dans le Plan Pluriannuel d'Investissement

Skate-park Grammont : **0,4 M€** (AP de 4,1 M€)

Le nouveau projet sera construit sur une zone de 13 000 m<sup>2</sup> (contre 6500 m<sup>2</sup> aujourd'hui) et viendra répondre aux exigences d'une aire sportive moderne.

Rénovation du palais des sports Pierre de Coubertin : **0,1 M€** (AP de 5,1 M€)

La rénovation du palais des sports vise à agrandir l'aire de jeu, afin de permettre notamment la pratique du futsal et du hand-ball en plus du basket-ball et du volley actuellement pratiqués.

Aménagement sportif du lac des Garrigues : **0,1 M€** (AP : 0,8 M€)

Automatisation des accès des sites sportifs : **0,1 M€** (AP : 0,5 M€)

Complexe de tennis de Grammont : **0,1 M€** (AP : 1,4 M€)

## Des travaux dans les quartiers

Travaux dans les stades : **1 M€**

Travaux dans les salles de sport et gymnases : **0,8 M€**

Rénovation de la toiture des gymnases : **0,3 M€**

Acquisition de matériel sportif et équipements techniques : **0,1 M€**



## Notre engagement en faveur du sport de haut niveau

La Ville prévoit en 2019 une participation de **10 M€** pour le financement du stade Louis Nicollin. Il est nécessaire de prévoir l'avenir du terrain de football du MHSC - c'est le sens de cette inscription qui montre l'engagement de la Métropole et de la Ville pour le sport de haut niveau.

## Nos actions en faveur de la jeunesse

Montpellier est une ville qui attire de très nombreux étudiants grâce à son dynamisme et à sa qualité de vie. Montpellier accueille ainsi 73 000 étudiants dans l'enseignement supérieur, et 46% de sa population a moins de 30 ans.

C'est pourquoi notre politique vise à accompagner les jeunes dans l'ensemble de leurs démarches et à leur donner les moyens de réussir leurs études et leur orientation professionnelle.

En 2019 le budget consacré à la jeunesse sera de **1,5 M€**.



## L'espace jeunesse

L'espace jeunesse est un lieu d'accueil qui dirige et informe les jeunes de 12 à 29 ans, qu'ils soient étudiants, actifs ou demandeurs d'emploi. Depuis le 5 septembre 2018 l'espace jeunesse a intégré ses nouveaux locaux à l'hôtel French Tech afin de bénéficier de la synergie avec la Mission locale des jeunes et les startups hébergées sur place.

## Favoriser l'autonomie des jeunes

La Ville propose de nombreux dispositifs d'aides à destination des jeunes : une aide au permis de conduite, une carte été jeunes qui propose plus de 30 activités culturelles et sportives de juin à septembre, des bourses d'études pour étudier à l'étranger, ainsi que les dispositifs Bourse initiatives jeunes (BIJ) et Bourse animations jeunes (BAJ) qui offrent un soutien financier aux projets réalisés par des jeunes ou en direction des jeunes.

### FAITES LE PLEIN D'ACTIVITÉS TOUT L'ÉTÉ

FESTIVALS, SPORTS, CINÉ, LOISIRS...

EN VENTE À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JUIN

À l'Espace Montpellier Jeunesse

À l'office de tourisme

Dans ses maisons pour tous

Plus d'infos : 04 67 92 30 50



## 2.3.4. Soutien aux associations et aux partenaires

# ANTIGONE DES ASSOCIATIONS

“1 200 façons d’être moi.”

**9 SEPTEMBRE 2018  
DE 9H À 19H**



Montpellier est caractérisée par la grande richesse de sa vie associative. Elle est ainsi la ville qui offre, à travers son imposant patrimoine associatif, mille et une possibilités. A ce jour, plus de 2 500 associations sont recensées sur le portail des associations de la Ville. Lors de la campagne de demande de subvention 2019, 636 projets ont été déposés et 1214 demandes de subventions ont été enregistrées dans les domaines de compétence de la Ville.

### Antigone des Associations

En septembre se tient l’Antigone des Associations, durant laquelle près de 100 000 personnes viennent se renseigner auprès d’un millier de stands et nouer les contacts indispensables à une bonne intégration dans la vie de la cité.

Cette manifestation citoyenne, conviviale et festive est l’un des événements clés de la rentrée montpelliéraine.



### C.C.A.S. : 12,1 M€ de subvention

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) joue un rôle majeur en matière de politique sociale en proposant un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de grande difficulté sociale. La mission du CCAS consiste également à mettre en place des actions et des lieux de vie pour les séniors : la structure assure la gestion de 7 EHPAD et anime de plus le réseau des 17 clubs de l’âge d’or. La subvention prévue pour le CCAS en 2019 s’élève à **12,1 M€**.

## RELATIONS AU PUBLIC : 7,7 M€



La Ville de Montpellier accompagne chaque étape de la vie de nos concitoyens avec la tenue de l'état civil, des élections, du recensement, la délivrance des cartes d'identité et passeports, la vaccination, les mariages. Depuis 2017 la Ville a de plus hérité de deux nouvelles missions : la gestion des PACS et le changement de prénom. Proposer des services publics de qualité sur ces compétences est une des priorités de la Ville.

Notre démarche d'amélioration de la qualité de nos services est reconnue au niveau national: notre certification Qualiville<sup>18</sup> est renouvelée depuis 2010, et la Ville a reçu le premier prix Afnor pour la qualité de l'accueil et la relation usagers des communes de plus de 100 000 habitants en 2016. La qualité de de nos services publics est en effet régulièrement saluée par les Montpelliérains.

### L'organisation des élections européennes 2019

Du 23 au 26 mai 2019, les citoyens des 27 Etats membres de l'Europe sont appelés à élire leurs représentants au Parlement Européen. En France l'élection aura lieu le dimanche 26 mai au suffrage universel direct à un tour. 155 000 électeurs seront appelés à voter sur Montpellier. La Ville mettra en place 135 bureaux de vote pour organiser ces élections en 2019, pour un coût total estimé à 0,15 M€.

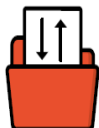


<sup>18</sup> La certification Qualiville, décernée par l'Afnor, récompense la qualité des services proposés aux usagers dans différents domaines : vie quotidienne, état civil, accueil central/standard, administration des cimetières, urbanisme, enfance, éducation, aire piétonne, fourrière, police municipale...



**97 %**

des usagers interrogés sont satisfaits de l'accueil sur les sites municipaux recevant le public, dont 86 % très satisfaits et 11 % plutôt satisfaits. En 2015, seulement 61 % des usagers se disaient très satisfaits et 89 % en 2017.



**92 %**

de réponses aux courriers-fax dans un délai de 15 jours. 1 812 demandes ont été traitées en 2017. 97 % de réponses ont été apportées aux courriels dans un délai de 5 jours pour les 6 225 requêtes reçues l'an dernier.



**58 653**

demandes d'acte d'état civil traitées en 2017 avec un taux de 98,74 % de délivrance des actes sous 5 jours.



**93,5 %**

des signalements effectués en 2017 au poste de police de l'hôtel-de-Ville ont été traités dans les délais annoncés.



**251 338**

appels pris en charge par le standard de la Ville de Montpellier, affichant un taux de satisfaction de 90,52 % auprès des habitants.

#### ET AUSSI...

- les locaux sont accessibles aux PMR et poussettes (**100 %**),
- des horaires d'ouverture adaptés (**94 %**),
- la prise en charge s'est faite rapidement (**94 %**),
- la prestation a été délivrée rapidement (**95 %**),
- le personnel était aimable/courtois (**99 %**).

## La qualité des services publics saluée par les Montpelliérains

Les résultats de l'enquête de satisfaction réalisée auprès des usagers en 2018 montrent que les Montpelliérains sont globalement satisfaits de la qualité des services d'accueil de la Ville : 97% sont satisfaits de l'accueil sur les sites municipaux recevant le public, 95% considèrent que la prestation demandée a été effectuée rapidement, 99% considèrent que le personnel était aimable et courtois. Ces retours positifs sont le résultat des efforts menés pour améliorer en permanence la qualité du service rendu. Ces efforts passent entre autres par l'amélioration constante des procédures, la formation du personnel, l'harmonisation des pratiques, le développement de la polyvalence et du travail transversal ou encore l'adaptation des locaux.





---

A travers ce document, vous avez pu découvrir en détail un budget 2019 construit pour Montpellier et les Montpelliérains.

Ce budget comprend quatre axes forts :

- des taux de fiscalité stables, clé de voute de ce mandat ; nous faisons ainsi mieux sans demander plus ;
- des dépenses de fonctionnement maîtrisées ;
- le maintien de la tarification sociale et du bouclier social afin de protéger les ménages les plus modestes ;
- des investissements soutenus pour notre Ville avec des dépenses d'équipement de 96,9 M€, en hausse de 8% par rapport au BP précédent.

Ces investissements importants s'inscriront dans nos 3 grandes priorités : l'éducation et l'enfance, l'amélioration du cadre de vie, garantir la qualité de vie.

Nouvelles écoles et équipements ouverts, amélioration de la qualité de nos services publics, stabilisation de la fiscalité et sanctuarisation de la tarification sociale et du bouclier social : l'année 2019 sera de nouveau une année qui répondra aux besoins des Montpelliérains et contribuera à rendre notre Ville toujours plus agréable, tout en préservant notre capacité à agir dans le futur et le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

---

# **Annexes**

**Présentation du BP 2019 selon l'article  
L2313-1 du CGCT**

**Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)  
- Crédits de paiement 2019 et suivants**

## IV – ANNEXES

### PRESENTATION DU BP 2019 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT

#### Annexe n°1- Présentation du BP 2019 selon l'article L.2313-1 du CGCT

##### 1 - Eléments de contexte

Le budget 2019 s'inscrit dans un contexte nouveau : avec la signature du contrat financier avec l'Etat le 23 mai 2018, nous nous sommes engagés dans une trajectoire de gestion contractualisée pour les années 2018 à 2020. La Ville de Montpellier a ainsi pris position de façon forte pour contribuer à la réduction du déficit et de la dette publique de notre pays, et a formalisé par écrit les règles et principes de responsabilité financière appliqués depuis le début de ce mandat

###### 1.1 – La stabilité des taux d'imposition

Le bloc communal Ville de Montpellier / Montpellier Méditerranée Métropole maintient ses taux de fiscalité stables sur ce mandat. En ne modifiant ni les taux, ni les abattements pratiqués, **Montpellier et Paris** sont les **deux seuls blocs communaux qui n'ont pas eu recours au levier fiscal depuis 2014**.

###### 1.2 – La maîtrise des dépenses de fonctionnement suivant le contrat financier avec l'Etat

La progression des dépenses réelles de fonctionnement est contenue à 1,1% : elles passent de 305,1 M€ en 2018 à 308,6 M€ en 2019. Les dépenses de personnel enregistrent une progression de 2% entre 2018 et 2019. Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement s'inscrit dans le cadre du contrat financier signé avec l'Etat en 2018, qui a fixé un plafond d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 1,5% par an sur la période 2018-2020.

###### 1.3 – Des dépenses d'équipements en progression

La population de la Ville de Montpellier croît environ de 4000 nouveaux habitants chaque année. Cette croissance démographique importante doit s'accompagner d'une offre de services publics adaptés. Ce budget 2019 intègre cette exigence, notamment à travers les dépenses d'équipements prévues pour 2019 à 96,9 M€, en progression de 8% par rapport à 2018.

###### 1-4 – Le maintien de la tarification sociale et du bouclier social

Les tarifs des services publics de Montpellier continuent à bénéficier de clauses sociales en 2019 afin que chaque Montpelliérain puisse participer au service public selon ses moyens. De plus, notre politique d'abattements fiscaux facultatifs est reconduite en 2019 : cette politique entraîne des allègements fiscaux conséquents pour les foyers montpelliérains les plus fragiles.

## 2 - Priorités du budget

Le Budget Primitif 2019 comporte ont fixé trois priorités :

- L'éducation et l'enfance pour proposer à chaque enfant un service public de qualité dans un environnement propice à l'épanouissement et à la réussite de chacun. La Ville consacre près d'un tiers de son budget à cette thématique.
- L'amélioration du cadre de vie. Notre politique vise à faire évoluer notre ville en douceur, en agissant de façon équilibrée sur les anciens et les nouveaux quartiers. Il s'agit également d'agir de façon concertée sur les espaces publics de proximité et de continuer à accroître l'attractivité de notre ville.
- La qualité de vie qui transcrit notre objectif de permettre à tous les Montpelliérains d'avoir accès aux richesses et au dynamisme de notre ville.

## 3 - Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

### 3.1 - Recettes réelles de fonctionnement (en M€)

Fiscalité directe	197,7
Fiscalité indirecte et FPIC	13,5
Dotations et compensations	77,0
FCTVA (fonctionnement)	0,4
Produit des services et du domaine	26,9
Subventions et participations	14,8
Dotations aux provisions et recettes exceptionnelles	1,5
<b>Total général</b>	<b>331,8</b>

### 3.2 – Dépenses réelles de fonctionnement (en M€)

Personnel	177,5
Charges à caractère général	57,0
Autres charges de gestion courantes	27,0
Dépenses exceptionnelles	0,3
Charges financières	4,6
Provisions	1,2
Atténuations de charges	41,0
<b>Total général</b>	<b>308,6</b>

### 3.3 – Recettes réelles d'investissement (en M€)

Autres recettes d'investissement	1,6
Avances infra annuelle	11,3
FCTVA	5,0
Recours à l'emprunt	73,6
CLTR	13,0
Subventions d'équipement	4,8
Cessions	3,8
<b>Total général</b>	<b>113,1</b>

### 3.4 – Dépenses réelles d'investissement (en M€)

Avances infra annuelles	13,8
Capital de la dette	12,4
Dépenses d'équipement	96,9
CLTR	13,0
Autres dépenses	0,2
<b>Total général</b>	<b>136,3</b>

## 4 - Montant du budget consolidé

Le montant du Budget Primitif 2019 s'élève à **470,3 M€** en recettes et dépenses.

**Le montant de l'épargne brute est attendu à 23,2 M€.**

## 5 - Crédits d'investissement pluriannuels

Les créations et variations significatives d'Autorisations de Programme (AP) en 2019 sont les suivantes :

Programme	AP créées ou ayant significativement évolué	AP initiale	Variation d'AP 2019	AP totale au BP 2019	CP 2019
2013I22	PRU CEVENNES	18 482 136	1 331 875,00	19 814 011,00	2 260 000,00
2014I05	EXTENSION VIDEO PROTECTION	2 450 000,00	400 000,00	2 850 000,00	260 400,00
2016I02	ECOLE PAPE CARPANTIER	4 500 000	350 000,00	4 850 000,00	2 228 800,00
2016I04	FRENCH TECH	953 989	237 000,00	1 190 989,00	228 571,00
2016P02	ANRU 2	610 000,00	485 000,00	1 095 000,00	333 900,00
2016P08	BD NINA SIMONE PHASE 2	9 189 000	-349 000,00	8 840 000,00	0,00
2016P09	INTERFACE HABITAT 3M SERM	1 271 190,00	296 000,00	1 567 190,00	296 000,00
2017P14	FONCIER GS ZAC RESTANQUE	0	2 880 000,00	2 880 000,00	2 880 000,00
2017P14	GS 2021 ZAC RESTANQUE	11 000 000,00	500 000,00	11 500 000,00	490 000,00
2018I02	SKATE PARK DE GRAMMONT	4 123 000	877 700,00	5 000 700,00	368 375,00
2018I04	RENOVATION PDS COUBERTIN	4 000 000	1 150 000,00	5 150 000,00	98 000,00
2018P07	RIVE GAUCHE EQUIPEMENTS PUBLICS	8 100 000	-900 000,00	7 200 000,00	1 350 000,00
2018P09	GS ARMSTRONG BON	1 800 000	450 000,00	2 250 000,00	210 000,00

Le reste à financer de l'ensemble des AP votées s'établit à 311,2 M€. Les CP prévus pour 2019 s'établissent à 50,9 M€.

## 6 - Niveau de l'Épargne Brute et de l'Épargne Nette

L'épargne brute est attendue à 23,2 M€, l'épargne nette à 10,8 M€ (elle s'établissait en 2018 à 11,5 M€).  
Le calcul est le suivant :

Chaîne de l'épargne en M€	BP 2018
Recettes de fonctionnement <sup>19</sup>	331,8 M€
- Dépenses de fonctionnement (hors intérêts)	304,5 M€
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>27,3 M€</b>
- Intérêts	4,1 M€
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>23,2 M€</b>
- Remboursement du capital de la dette	12,4 M€
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>10,8 M€</b>

## 7 - Niveau d'endettement

A ce jour, le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est attendu à 180,9 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce résultat est issu de l'extinction normale de la dette et de la mise en place de deux emprunts à hauteur de 10 M€ en 2018. L'encours de dette et notre taux moyen ont diminué en 2019. Nos emprunts sont tous répartis en Classe 1A présentant un couple "risque Structure/Sous-jacent" minimum. Notre dette est composée à 50,25% de taux fixes et à 49,75% de taux variables.

La Ville continue sa politique de diversification des prêteurs et des modes de financement, ainsi que de gestion active de sa dette. Cette politique tient compte des caractéristiques de l'environnement financier actuel : les taux d'intérêts courts sont restés négatifs en 2018 et la Banque Centrale Européenne a clairement indiqué qu'elle maintiendrait ses taux directeurs au niveau actuel au moins jusqu'à la fin de l'été 2019 et aussi longtemps que nécessaire. La Ville a bénéficié favorablement de cet environnement en 2018, ce qui explique la légère baisse du taux moyen de notre dette.

ENDETTEMENT	pour mémoire BP 2018		BP 2019	
<b>DETTE GLOBALE</b>	<b>181,8 M€</b>		<b>180,9 M€</b>	
<b>TAUX MOYEN</b>	<b>1,87%</b>		<b>1,83%</b>	
<i>Encours à taux fixe</i>	91,4 M€	<b>50,29%</b>	90,9 M€	<b>50,25%</b>
avec un taux moyen de	<b>3,29%</b>		<b>3,05%</b>	
<i>Encours à taux variable</i>	90,4 M€	<b>49,71%</b>	90,0 M€	<b>49,75%</b>
avec un taux moyen de	<b>0,44%</b>		<b>0,47%</b>	

<sup>19</sup> Il est à noter que le BP 2019 intègre une baisse des recettes de fiscalité estimée à 2 M€ ; sans ce phénomène les recettes réelles de fonctionnement se seraient chiffrées à 333,8 M€ et l'épargne nette à 12,8 M€.

## 8 - Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est maîtrisée. Elle s'établit à 7,7 ans pour 2019 et se calcule ainsi :  
Capacité de désendettement = 180,9 M€ (encours de dette) / 23,2 M€ (épargne brute)

## 9 - Niveau des taux d'imposition

Depuis quatre ans, nous avons maintenu des taux d'imposition stables pour notre bloc communal (Ville et intercommunalité). En 2019, cette mesure, clé de voute de notre gestion financière, est confirmée. Dans notre strate, seule la Ville de Paris, qui bénéficie d'un statut particulier, a fait le même choix depuis le début de ce mandat.

Nos taux d'imposition sont les suivants :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 22,49%
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 31,18%
- Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti : 112,71 %

## 10 - Principaux ratios

Les principaux ratios de la Collectivité sont les suivants en 2018 :

Principaux ratios	Valeurs 2019
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 094 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 176 €
Dépenses d'équipement brut / population	290 €
Encours de dette / population	641 €
Dotations Globales de Fonctionnement / population	239 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	57,5 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	96,8 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	24,6 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	54,5 %
Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	7,0 %

## 11 - Dépenses de personnel et effectifs de la Collectivité

Les dépenses de personnel (chapitre 012) s'établissent au BP 2019 à 177,5 M€. Elles enregistrent une évolution de 2% par rapport à 2018 (173,9 M€). La Ville continue de mener des efforts d'optimisation et de rechercher de marges de manœuvre afin de maintenir la qualité du service public fourni aux Montpelliérains et de financer les besoins nouveaux. En parallèle, les charges de personnel pour 2019 enregistrent le besoin de postes induit par les nouveaux équipements indispensables (nouvelles écoles, extension de crèche par exemple). Les effectifs propres à la Ville (après mutualisations attendues au 1<sup>er</sup> janvier 2019) sont de 3847 agents en activité.

Diverses mesures nationales récentes pèsent sur la masse salariale de la Ville. Peuvent être citées à ce titre :

- La mise en place pour certains cadres d'emploi du protocole relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations avec des revalorisations indiciaires accompagnées d'une transformation de primes en points d'indice et d'une restructuration des carrières notamment par le biais d'une unification des rythmes d'avancement des trois fonctions publiques (décrets du 12 mai 2016 avec effet rétroactif au 1er janvier 2016). Une partie de cette réforme a été reportée en 2019 pour un coût estimé à 0,4 M€.
- L'évolution des conditions de monétisation du compte-épargne temps (CET) ;
- La reconduction du dispositif de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) ;
- L'organisation des élections européennes en 2019, pour un coût estimé à 0,1 M€

Au-delà de ces mesures nationales, d'autres facteurs d'évolution ont également pesé sur la masse salariale, tels que :

- Le glissement vieillesse technicité (avancements d'échelon, avancements de grade, promotions internes).
- La progression des effectifs liée à l'ouverture chaque année de classes supplémentaires dans les écoles maternelles et élémentaires, ainsi que des créations ou agrandissements de structures d'accueil de jeunes enfants.



## Annexe n°2- Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) - Crédits de paiement 2019 et suivants

N°	LIBELLE PROGRAMME	Encours AP 2019	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	suivants
2013P16	EAI	29 920 800,00	6 024 000,00	4 080 000,00	3 960 000,00	6 800 000,00	9 056 800,00	0,00
2013I27	ACTION FONCIERE	17 700 812,37	4 559 975,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00
2017P02	GS PORT MARIANNE	10 350 494,81	3 500 000,00	5 236 812,75	0,00	0,00	0,00	0,00
2017P06	ENFOUISSEMENT LIGNES HAUTE TENSION PORT MARIANNE	6 568 000,00	3 045 329,00	1 067 671,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2013I05	MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE	31 879 123,13	2 907 774,00	6 438 287,47	3 513 940,00	4 401 694,00	10 842 442,00	0,00
2017P14	GS 2021 ZAC RESTANQUE	2 880 000,00	2 880 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2015P20	GROUPE SCOLAIRE EUROMEDECINE	8 072 280,41	2 667 586,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2013I22	PRU CEVENNES	5 264 642,19	2 260 000,00	1 504 000,00	1 500 442,19	0,00	0,00	0,00
2016I02	ECOLE PAPE CARPANTIER	4 067 315,79	2 228 800,00	86 516,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2013P12	AVENUE RAYMOND DUGRAND ZAC PARC MARIANNE	3 350 318,00	1 906 000,00	0,00	0,00	0,00	1 444 318,00	0,00
2015P19	PEYROU REFLECTION SOLS	2 531 785,20	1 750 000,00	100 000,00	415 924,00	0,00	0,00	0,00
2017P04	EXTENSION GAROSUD	4 576 363,07	1 383 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018P07	RIVE GAUCHE EQUIPEMENTS PUBLICS	5 220 000,00	1 350 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	703 200,00	0,00	0,00
2017P12	AMENAGEMENT PLACE LAISSAC	1 752 924,28	1 166 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017I07	MISE EN SURETE ETS SCOLAIRES	2 371 160,64	1 047 248,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018P06	CONSULS DE MER 4 NGC	919 100,00	919 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N°	LIBELLE PROGRAMME	Encours AP 2019	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	suivants
2013I19	ZOO DU LUNARET	23 120 919,07	842 800,00	5 440 000,00	4 248 298,00	4 717 748,00	3 000 000,00	2 992 689,04
2017P13	CONSTRUCTION HALLES LAISSAC	1 053 901,55	805 941,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018I01	RENOVATION DOMAINE DE MERIC	4 016 888,92	700 000,00	2 878 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018P01	CONSTRUCTION NOUVELLE UNITE CENTRALE DE PRODUCTION ALIMENTAIRE	25 000 000,00	500 000,00	12 160 000,00	8 027 400,00	3 985 000,00	0,00	0,00
2018P05	ZAC RESTANQUE	12 970 000,00	500 000,00	500 000,00	570 000,00	500 000,00	10 900 000,00	0,00
2013P22	CONCESSION AMENAGEMENT GRAND COEUR	734 669,00	492 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017P14	GS 2021 ZAC RESTANQUE	11 475 280,00	490 000,00	5 000 000,00	4 911 000,00	520 700,00	0,00	0,00
2016I03	TRAVAUX RENOVATION POLYGONE	684 580,75	487 898,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2015P09	GROUPE SCOLAIRE OVALIE 2	3 753 180,55	470 813,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2013P22	CONCESSION AMENAGEMENT GRAND COEUR	944 000,00	450 800,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017I09	SERRE AMAZONIENNE	3 200 000,00	445 200,00	1 014 000,00	662 880,00	378 000,00	0,00	0,00
2016I01	SECURISATION CARRE SAINTE ANNE	846 480,99	384 033,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018I02	SKATE PARK DE GRAMMONT	4 999 140,00	368 375,00	1 664 320,00	2 681 130,00	0,00	0,00	0,00
2017I03	BASCHY / VARENES	952 779,21	364 396,00	414 135,63	0,00	0,00	0,00	0,00
2018P08	ECOLE ELEM CONSERVATOIRE	8 600 000,00	350 000,00	530 000,00	4 430 000,00	3 110 000,00	0,00	0,00
2016P02	ANRU 2	773 394,17	333 900,00	155 370,43	0,00	0,00	0,00	0,00
2013P04	ACQUISITION ET TRAVAUX ARCHIVES	6 846 458,18	300 000,00	1 200 343,00	3 605 839,33	0,00	0,00	0,00

N°	LIBELLE PROGRAMME	Encours AP 2019	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	suivants
2016P09	INTERFACE HABITAT 3M SERM	552 607,00	296 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2013I32	REHABILITATION CUISINE CENTRALE	894 191,66	290 500,00	360 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2014I05	EXTENSION VIDEO PROTECTION	553 735,32	260 400,00	37 756,84	0,00	0,00	0,00	0,00
2016I04	FRENCH TECH	841 096,98	228 571,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016P10	INTERFACE HABITAT 3M SA3M	675 000,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00	0,00	0,00	0,00
2018P09	GS ARMSTRONG BON	2 250 000,00	210 000,00	1 828 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017I06	MISE EN SURETE ETABLISSEMENTS ACCUEIL JEUNES ENFANTS	817 179,00	210 000,00	333 233,55	0,00	0,00	0,00	0,00
2015P11	MULTIFONCTIONS RENOUVELLEMENTS	877 623,59	196 000,00	224 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
2018P10	GS CONDORCET	800 000,00	154 000,00	430 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
2017I05	EXTENSION CRECHE T. SENTIS	1 154 715,72	134 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2014P03	LOGICIEL SIRH ACQUISITION ET MISE EN PLACE	477 181,03	126 000,00	109 563,35	0,00	0,00	0,00	0,00
2016P06	CRECHE EAI	3 176 616,46	105 000,00	1 788 297,00	1 145 788,00	63 443,88	0,00	0,00
2018I04	RENOVATION PDS COUBERTIN	5 141 710,40	98 000,00	270 000,00	4 370 000,00	69 000,00	0,00	0,00
2017I02	AUTOMATISATION ACCES INSTALLATIONS COUVERTES	449 608,11	70 000,00	100 000,00	100 000,00	109 043,86	0,00	0,00
2016P04	DEVANTURES COMMERCIALES	232 042,35	70 000,00	70 000,00	40 925,42	0,00	0,00	0,00
2016P05	AMENAGEMENT SPORT LAC DES GARRIGUES	798 340,76	63 000,00	0,00	630 940,76	0,00	0,00	0,00
2018I03	COMPLEXE TENNIS GRAMMONT	1 410 000,00	56 000,00	0,00	1 261 200,00	0,00	0,00	0,00

N°	LIBELLE PROGRAMME	Encours AP 2019	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	suivants
2018P02	GROUPE SCOLAIRE MOSSON 2021	15 000 000,00	42 000,00	825 000,00	732 000,00	8 100 000,00	5 223 000,00	0,00
2013I28	RAVALEMENT SUBVENTIONS	476 505,15	42 000,00	125 000,00	110 000,00	100 819,15	0,00	0,00
2013I31	PONT VIALLETON	1 301 734,13	40 000,00	466 714,95	0,00	0,00	0,00	0,00
2015P23	LOCAUX POLICE MUNICIPALE	4 719 542,59	35 000,00	3 097 002,00	1 529 540,00	0,00	0,00	0,00
2018P03	GROUPE SCOLAIRE COTEAU 2022	15 000 000,00	28 000,00	50 000,00	825 000,00	730 000,00	8 100 000,00	5 210 280,00
2013P13	ZAC NOUVEAU ST ROCH	3 727 036,25	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
2018I05	JARDIN DE LA REINE	1 100 000,00	0,00	814 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016P08	BD NINA SIMONE PHASE 2	524 000,00	0,00	156 580,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00
2017P02	GS PORT MARIANNE	865 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



**MAIRIE DE MONTPELLIER**

1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"  
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

